

Aujourd'hui



S9 BOXE

Sugar Ray Leonard s'est emparé de la double couronne des WBC des super-moyens et des mi-lourds en battant le Canadien Donny Lalonde par K.O. au 9^e round.

A3 STCUM

Le ministre des Transports présentera jeudi à la STCUM une proposition de règlement du problème engendré par le déficit de \$33 millions qu'anticipe cette société.

B9 SAKHAROV

Parlant à Boston, le physicien soviétique Andreï Sakharov appelle l'Occident à soutenir la perestroïka, dont l'échec serait selon lui dangereux pour toute l'humanité.

D1 ASBESTOS

L'immunité de la Couronne empêchera la Commission des valeurs mobilières du Québec d'entendre les actionnaires qui se disent lésés par la privatisation d'Asbestos.



C1 LA MODE

La saison ramène le chapeau, et chacun de ceux de Darie Gaudreault porte sa touche propre, tandis que le bijou de Naomi Baker vient y mettre un vernis final.

Sommaire

Annonces classées

immobilier..... D12 à D15
marchandises..... D15, E4
emplois..... E4 à E6
automobiles..... E6, E7
propositions d'affaires..... D2

Arts et spectacles

informations..... cahier E
horaires..... D14

Bandes dessinées

Bridge..... A14

Économie

Deces..... E8
Economie..... D1 à D11, D16

Éditorial

Éditorial..... B2

États-Unis

États-Unis observateur?..... D12

Feuilleton

Feuilleton..... D15

Horoscope

Horoscope..... D13

Le monde

Le monde..... B9 à B12

Mots croisés

Mots croisés..... E6, S10

Mot mystère

Mot mystère..... E5

Television

Television..... E1, E2

Tribune libre

Tribune libre..... B2

Vivre aujourd'hui

Vivre aujourd'hui..... cahier C

Seuls 26 % des Canadiens appuient le libre-échange

41 p. cent des Québécois s'y opposent, selon Gallup

AGNÈS GRUDA

À mesure que la campagne électorale avance, l'appui au libre-échange s'effrite. Selon un sondage Gallup, à peine plus du quart (26 p. cent) de la population canadienne continue de soutenir le traité canado-américain.

Le dollar et la Bourse chutent

PAUL DURIVAGE

Les marchés monétaires et boursiers prennent mal la montée des libéraux de John Turner dans les intentions de vote des Canadiens. Le dollar canadien a perdu deux tiers de cent face à sa contrepartie américaine, et les actions canadiennes inscrites en Bourse plus de deux p. cent de leur valeur, hier.

Le dollar canadien, qui pointait vers une équivalence de 84 cents US l'été dernier, vaut maintenant 80,94 cents US, soit 0,66 cent de moins que vendredi et presque deux cents et demi de moins qu'au premier jour du débat des chefs, le 24 octobre dernier.

Le mouvement de repli a commencé à Londres avant de s'accélérer à la reprise des transactions par le marché nord-américain. À la mi-journée, il était descendu jusqu'à 80,81 cents US. Selon Mme Zeenia Khan, une cambiste de la Bank of America Canada, la banque d'Angleterre puis la Banque du Canada sont intervenues pour limiter la chute.

La chute du dollar face au billet vert américain, hier, est d'autant plus significative que celui-ci s'est lui-même fortement replié devant les autres grandes monnaies internationales, à la veille des élections présidentielles.

Le libre-échange

Les cambistes attribuent la débâcle du dollar à la publication, hier, d'un sondage Gallup donnant douze points d'avance au Parti libéral sur les conservateurs au pouvoir. La publication, lundi de la semaine dernière, de premiers sondages défavorables aux conservateurs avait aussi fait chuter le dollar, cette fois par près d'un cent et demi, le plus fort recul quotidien de la décennie.

Outre le fait que toute incertitude leur déplaît, les cambistes craignent particulièrement pour le sort qui sera fait au traité de libre-échange conclu avec les États-Unis par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney et qu'ils présument chose faite jusqu'à encore récemment. On sait que le Parti libéral a fait de la repudiation de l'accord son cheval de bataille électoral.

VOIR DOLLAR EN A 2

Cela représente une chute de huit points en deux semaines, puisqu'un sondage rendu public le 25 octobre estimait à 34 p. cent les rangs des «libre-échangistes».

Et contrairement à l'opinion répandue, le Québec est loin de faire bande à part: d'après l'enquête, 26 p. cent de la population québécoise approuve le libre-échange, tandis que 41 p. cent s'y oppose.

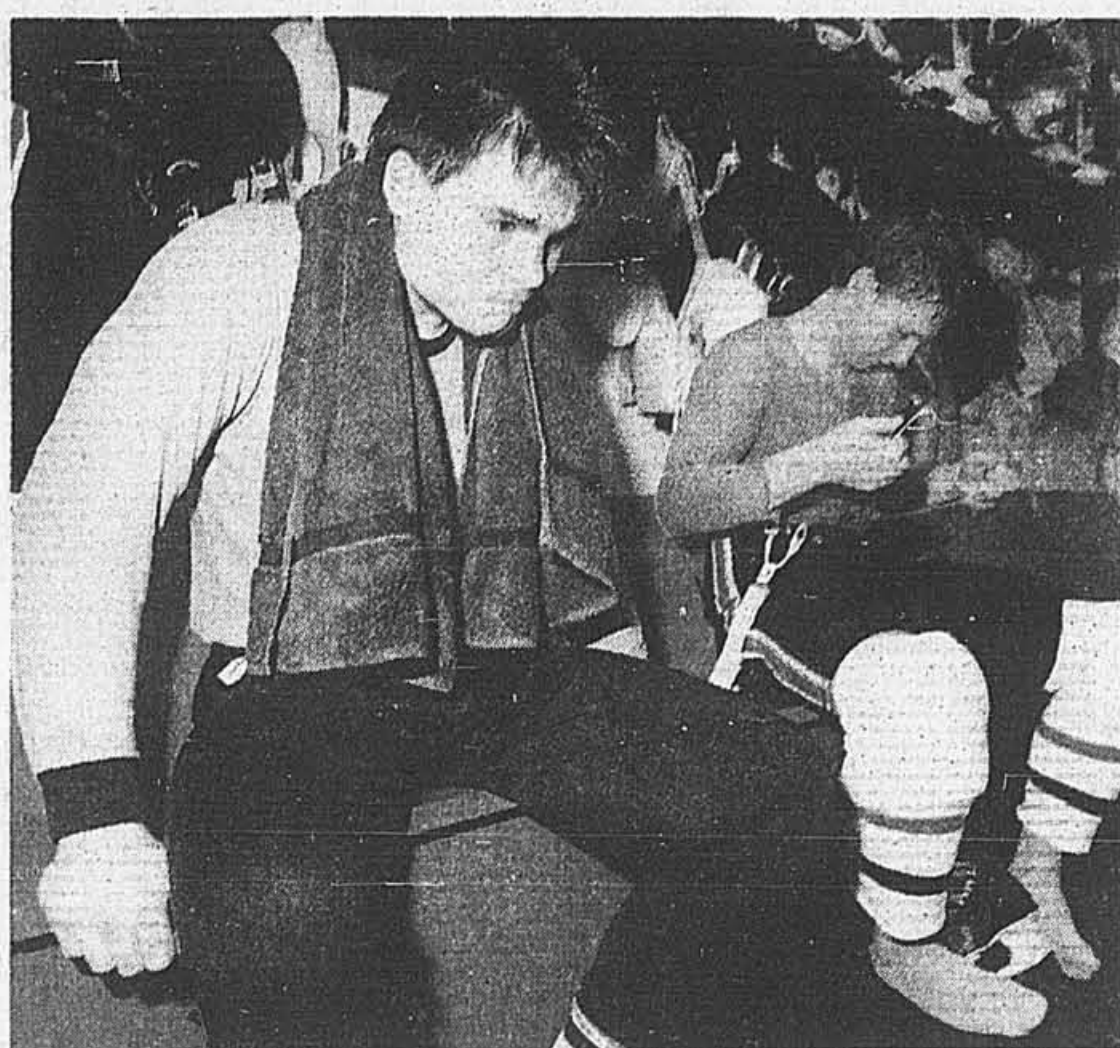
Dans l'ensemble du pays, un Canadien sur deux rejette le libre-échange, contre 42 p. cent quinze jours plus tôt. Enfin, douze p. cent de Canadiens se disent ni pour, ni contre le libre-échange, tandis qu'une autre tranche de 12 p. cent n'ont pas d'opinion.

Autre donnée intéressante: une forte majorité de répondants — 60 p. cent — affirme que la question du libre-échange aura un impact sur leur décision le 21

VOIR CANADIENS EN A 2

SUITE DES INFORMATIONS EN B 1, B 4 et B 5

JOHN KORDIC À TORONTO



Avant le match qu'il disputait aux Blues de St. Louis hier, le Canadien a cédé John Kordic aux Maple Leafs de Toronto et son choix de sixième ronde lors du prochain repêchage de la LNH en retour du joueur de centre Russ Courtnall. Kordic a accueilli son départ de Montréal en se disant flatté d'être échangé contre un joueur de la qualité de Courtnall. Dans une transaction mineure, le Canadien a également obtenu hier le défenseur Jean-Jacques Daigneault, de l'organisation des Flyers de Philadelphie, en échange du défenseur Scott Sandelin, qui portait l'uniforme des Canadiens de Sherbrooke, de la ligue Américaine. Les Blues et le Canadien ont livré un match nul de 3-3 au Forum. *Tabloïd sports pages 2 à 5.*

Sida: Montréal fait sa petite part

MARTHA GAGNON

La Ville de Montréal a décidé de prêcher par l'exemple en adoptant une politique contre la discrimination à l'égard des personnes atteintes du sida ou porteuses du virus.

Elle s'oppose à toute forme de dépistage systématique et s'engage à ne pas y recourir. Elle promet aux employés atteints de la maladie qu'ils pourront conserver leur emploi sans discrimination et que les renseignements médicaux resteront confidentiels.

De plus, la Ville veut rendre

obligatoire l'affichage de mesures de prévention dans plusieurs établissements publics, notamment les bars et les boîtes de nuit. Un règlement en ce sens sera soumis à la consultation.

Telles sont quelques-unes des mesures de prévention et d'intervention annoncées hier par Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif et responsable du développement communautaire. Selon elle, il est temps que la Ville de Montréal prenne ses responsabilités et fasse des gestes concrets pour combattre les préjugés et accentuer la prévention.

Le Dr Catherine Hankins, di-

rectrice du Centre régional de contrôle des MTS de Montréal, affirme qu'il s'agit d'une «goutte d'eau dans un fleuve», mais qu'il fallait faire un pas. «Ce que la Ville de Montréal veut faire, c'est bien peu comparativement à Toronto où l'on consacre l'équivalent de \$10 par personne à la bataille contre le sida. Le budget dépasse \$5 millions.»

Ses critiques ne s'adressent pas à la Ville de Montréal qui intervient dans les limites de son mandat, mais plutôt à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui, dit-elle, «ne produit que des pro-

jets sur papier, mais n'a pas plus d'argent à consacrer au déploiement d'une stratégie efficace à la grandeur du Québec».

Pourtant, il y a urgence. Les dernières statistiques du Regroupement des départements de santé communautaire révèlent que 78 p. cent des cas déclarés de sida proviennent de la région de Montréal. On en dénombre 502 sur les quelque 650 cas connus à ce jour au Québec. De plus, on estime qu'il y aurait 13000 porteurs du virus dans la province, dont plus de 10000 vivent sur le territoire de Montréal.

Le plus inquiétant, c'est que le sida n'est plus seulement la maladie des homosexuels et des drogués. Au Québec, 20 p. cent des cas concernent des hétérosexuels. Et il y a de plus en plus d'enfants qui sont atteints.

«Nous avons des responsabilités à titre de gouvernement municipal, d'employeur, d'entreprise de services et d'agent de concertation. C'est dans le respect des personnes atteintes du sida que nous agirons», a déclaré Mme Cousineau. C'est pourquoi la Ville entend élaborer un programme d'information à l'intention des employés municipaux visant à contrer les préjugés sociaux. Elle veut aussi s'assurer que la population pourra avoir toute la documentation sur le sida dans les bibliothèques et autres établissements municipaux.

VOIR SIDA EN A 2

SUITE DES INFORMATIONS EN A 5

États-Unis: les jeux sont faits

d'après AFP, Reuter et UPI

WASHINGTON

George Bush et Michael Dukakis ont terminé tambour battant hier, veille du jour J, leur campagne présidentielle marathon, le premier, nettement favori, confiant que la nation était «en train de se rallier à sa candidature», le second promettant une «surprise de novembre».

Le candidat républicain était donné favori avec des marges variables, selon les sondages. D'après l'un d'eux, publié hier soir par l'Institut Louis Harris, il n'avait plus que quatre points

d'avance (50 p. cent des intentions de vote contre 46 p. cent). M. Dukakis ayant profité de la semaine dernière pour effectuer une remontée. Un sondage CBS donnait six points d'avance à M. Bush (49-43), soit un de moins que vendredi. Toutefois, d'autres sondages d'opinion datant du week-end donnaient au vice-président un avantage plus grand (jusqu'à 11 points).

En cette dernière journée, les deux hommes ont parcouru des

milliers de kilomètres dans un ultime effort pour rameuter des partisans dans les États clés, tandis que leurs États-majors dépensaient près d'un million de dollars chacun en créniaux de 30 minutes sur les grandes chaînes de télévision pour des appels de la dernière chance.

Maintenant, «c'est entre les mains de Dieu et du peuple

VOIR JEUX EN A 2

SUITE DES INFORMATIONS EN B 10

La propreté a-t-elle maintenant une ville?

MARIE-CLAUDE LORTIE

Le gouvernement municipal, à l'ère du RCM, tente d'améliorer la propreté de Montréal en éveillant ses citoyens à leurs responsabilités et en s'efforçant, au bonheur de ses employés, de décentraliser et rentabiliser le service des Travaux publics... La propreté a-t-elle maintenant une ville? La réponse n'est pas encore nette.

Les deux printemps du maire Jean Doré ont été marqués par le

lancement de campagnes municipales intitulées *Moi, j'embellis Montréal*. «Centrées sur l'implication individuelle, ces campagnes avaient pour but de faire participer spontanément tout le monde à l'embellissement de leur ville. Notre gouvernement essaie de faire comprendre que la propreté de notre ville, ce n'est pas uniquement l'affaire du service des Travaux publics», explique un porte-parole de la Ville, Michel Labonté.

Même si la réforme administrative entreprise par le RCM a fait

disparaître l'ancien «module embellissement», explique M. Labonté, «le mandat de ce module a été pris en charge par le module horticulture et le service des Travaux publics. De là sont nés les programmes *Je fleuris* et *l'embellis Montréal*», ajoute-t-il.

Ainsi le printemps dernier, des corvées ont été organisées par la Ville en association avec la STCUM. Des enfants d'âge scolaire ont eu la chance de découvrir combien de temps et d'effort nécessitait le nettoyage d'une gomme laissée pour compte sur le

plancher d'une station de métro. Les employés des Travaux publics ont aussi été appelés à participer à cette campagne pour distribuer des sacs à poubelles, notamment, mais surtout éveiller la population à ses responsabilités concernant la propreté de sa ville.

Moins propre que Séoul

Mais chez plusieurs, le sens de la propreté urbaine ne fait encore que sommeiller, semble-t-il.

VOIR VILLE EN A 2

SUITE DES INFORMATIONS EN B 8



Montréal sous le règne Doré

LÂCHEZ LES CASEROLLES!
CUBA pour 499\$
VOUPL! JE PUISAIS QU'IL
NE RESTAIT QUE DES DÉTACHES
À FAIRE TOUT

DÉCHÈNE-TOI AVANT
QU'IL N'YAIT PLUS
DE PLACE!
LES DISENT TOUJOURS
QU'IL Y AURA DES
VOIS! C'EST
VRAI!

TU M'AS TELLE MENT
EVERVEUR AVEC CETTE
AFFAIRE DE 499\$
QU'EST-CE QUI T'ARRIVE
TU MARCHES TOUT COU

TU TE RENDS COMPTES
À CE PRUX ON EST SÉRIEUSEMENT
AU BORD DE L'AMER ET EN
LEIN COEUR DE LA CAM-
DAGNE!

Pot est inclus:
Les repas, les activités
sportives, plongée,
équitation, tennis, plan-
che à voile, moto, bicy-
clette, etc.

1 sem. à partir de 499\$ p.p. + 50\$ de taxes
2 sem. à partir de 699\$ p.p. + 50\$ de taxes

Ce n'est pas un rêve, c'est CUBA

cubatours

Consultez notre
brochure chez votre
Agent de voyages

SUITE DE LA UNE

Le fléau des crachats

■ M. Jacques Chirac, tout juste après son élection à la mairie de Paris, a jugé bon d'armer la Ville-lumière d'une armada d'aspirateurs de croûtes de chien. M. Jean Doré aurait-il des chances de passer à la postérité, lui aussi, en faisant respecter un règlement concernant un des fléaux qui affligent les trottoirs montréalais: le crachat?

Le règlement 323 de la Ville de Montréal, datant du 9 novembre 1904, défend en effet «de cracher sur les trottoirs et

sur les planchers des voitures de tramway et des autres voitures publiques, ainsi que sur le plancher de tout édifice public».

Si les crachats ne peuvent être enrayés à force d'aspirateur, rappelons l'arme dissuasive ultime: les contrevenants au règlement 323 sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à \$40 et même d'une peine d'emprisonnement «qui ne sera pas pour une période de plus de deux mois de calendrier».

VILLE

La propreté a-t-elle maintenant une ville?

«Montréal est une ville propre, je crois que les gens qui la visitent le remarquent. Mais je ne pense pas que la situation ait vraiment changé depuis deux ans, que ce soit pour le meilleur ou le pire. Il y a des villes qui sont beaucoup plus propres, qu'on pense à des villes allemandes ou suisses, Séoul aussi», explique Jean-Marc Chouinard.

Membre de l'équipe canadienne d'escrime, il a eu la chance de parcourir de nombreuses villes un peu partout dans le monde et de les observer avec ses yeux d'étudiant en urbanisme.

Coureur de surcroît, Jean-Marc Chouinard sillonne la ville quotidiennement. «Il y a des endroits qui sont particulièrement sales, comme le belvédère du mont Royal. Il n'y a pas assez de poubelles. La Ville devrait faire quelque chose pour en ajouter. Mais elle devrait s'assurer qu'elles s'intègrent bien au décor et qu'elles deviennent un symbole de propreté. A Montréal, certaines poubelles sont tellement répugnantes qu'on n'ose même pas s'en rapprocher pour y jeter ses ordures», ajoute-t-il.

D'autres se plaignent. «Comment se fait-il qu'un tas d'ordures ait séjourné tout l'été à l'angle de Prince-Arthur et de la ruelle qui passe entre les rues Saint-Urbain et Sainte-Famille, que la rue Guibault, dans ce même quartier, ressemble à un dépotoir? Je crois qu'il y a un manque de savoir-vivre parmi ces gens qui laissent

trainer leurs déchets sans remords. Et puis, après avoir couru dans plusieurs autres grandes villes, je peux dire que Montréal est une ville très poussiéreuse. Est-ce l'équipement de nettoyage qui fait défaut, qui ne fait que soulever la poussière ou mouiller les rues?»

Pourtant depuis deux ans, la Ville a acheté plusieurs appareils d'entretien; elle a aussi intensifié la vidange des papiers à ordures du centre-ville, explique Marcelle Régimbald, des Travaux publics.

La Ville a aussi convié ses équipes d'entretien à essayer de nouveaux modèles d'appareils dans le but de faire un choix judicieux quand sera le temps d'acheter du nouvel équipement, explique M. Guy Fichault, gérant de propreté dans Côte-des-Neiges.

Mais d'après lui, le changement le plus important survenu depuis deux ans a été la décentralisation des services d'entretien.

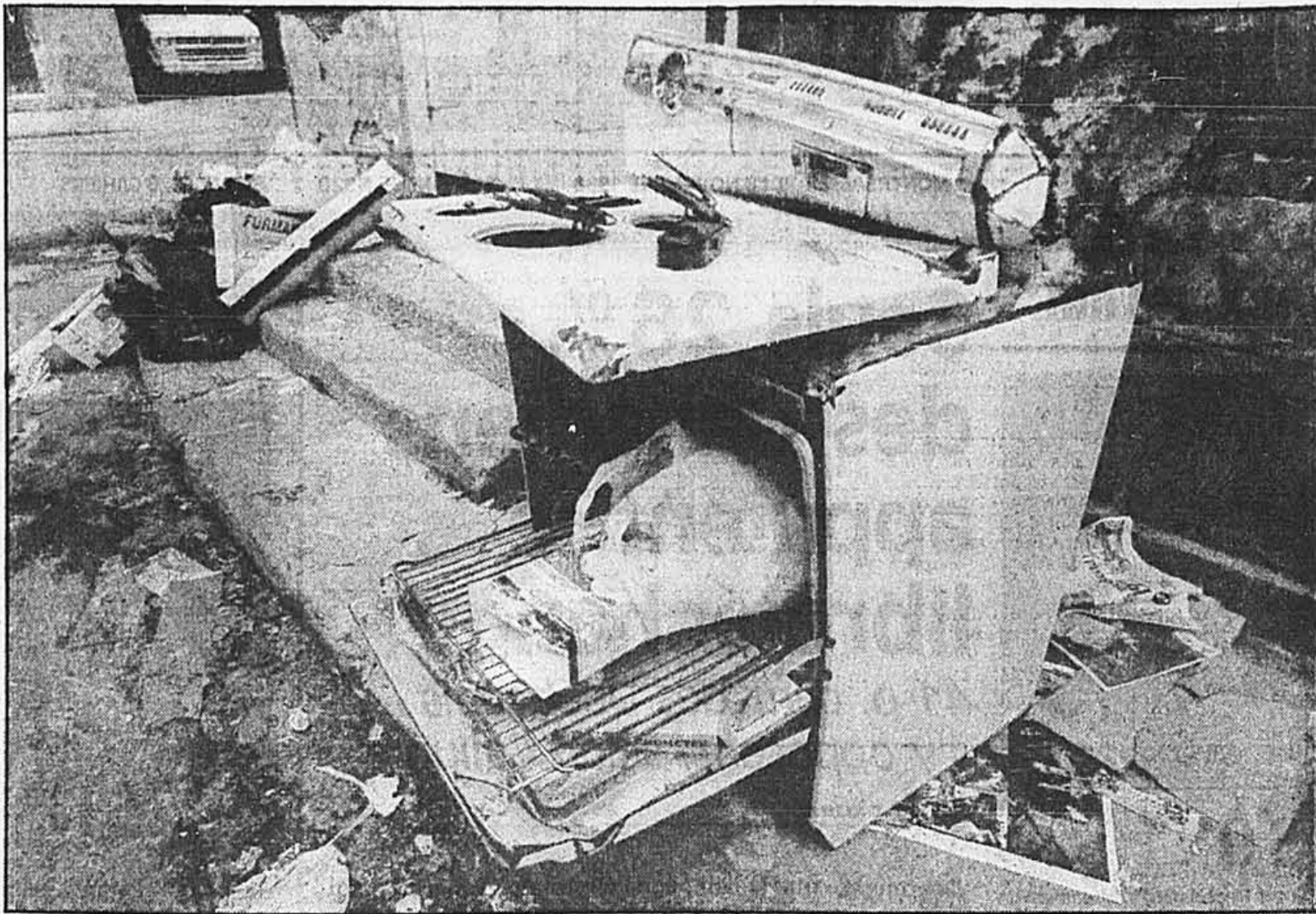
«Depuis deux ans, la Ville ne décreète plus de vastes programmes uniformes. Elle donne plutôt des directives générales aux équipes de propreté des différentes régions de Montréal. Par exemple, lors de la campagne d'embellissement, les responsables de l'entretien dans les régions bordées d'écoles ont eu la liberté d'orienter leur programme vers le milieu scolaire. De la même façon, là où il y avait plus de manufactures, on a pu s'orienter vers la sensibilisation des travailleurs. Avec ce genre d'approche décentralisée, nous pouvons aussi adapter les méthodes de nettoyage aux régions, c'est beaucoup plus efficace», ajoute M. Fichault.

M. Jean Lapierre, président du syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal, semble aussi très satisfait des changements administratifs amorcés par le RCM. «Le nouveau gouvernement a rentabilisé son service de Travaux publics si bien que maintenant, tous les cols bleus sont occupés. L'ancien gouvernement municipal cultivait l'image du col-bleu-qui-se-tourne-les-pouces en entretenant la mauvaise gestion du servi-

Où donner son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge tient des cliniques aux endroits suivants:

- à Montréal: au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h;
- à Montréal: au cégep Ahuntsic, dans l'Agora, 9155, rue Saint-Hubert, de 9 h 30 à 16 h;
- à Saint-Hyacinthe: dans le hall d'entrée de l'I.T.A., 3230, rue Sicotte, de 10 h 30 à 16 h 30;
- à Lachine: à la cafétéria de Rolls-Royce, 9500, chemin de la Côte-de-Liesse, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 15;
- à Saint-Joseph-du-Lac: clinique parrainée par le Club Optimiste et la municipalité, à la salle municipale, 1110, rue Principale, de 15 h à 20 h 30.



Chez plusieurs Montréalais, le sens de la propreté ne fait encore que somnoler...

PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

ce. Depuis deux ans, l'image des cols bleus s'est améliorée grâce à cette nouvelle efficacité. Nous en sommes très heureux et la propreté de la ville doit, par le fait même, s'être améliorée.» □

DOLLAR

Le dollar et la Bourse chutent

«Voilà un jugement sans passion et non partisan sur le futur du Canada sans le libre-échange et les politiques économiques que nous avons suivies au cours des dernières années», a commenté le ministre conservateur des Finances, M. Michael Wilson, au sortir d'une causerie prononcée devant un groupe d'étudiants de l'Université McGill à Montréal.

La Bourse de même

Les Bourses de Toronto et de Montréal étaient également en forte baisse hier, et ce, dès l'ouverture. À la fermeture, l'indice TSE-300 de la Bourse torontoise accusait un recul d'un peu plus de 75 points à 3260,72, le plus important revers en dix mois, tandis que le XXM de la Bourse de Montréal montrait une perte d'environ 33 points à 1 603,73.

La semaine dernière, les deux principales Bourses canadiennes avaient déjà beaucoup baissé, le TSE accumulant des pertes de près de 70 points. Le phénomène était d'autant plus notable qu'il allait à l'encontre de la tendance donnée par la Bourse de New York où le Dow Jones était en hausse. À la veille des élections présidentielles, le Dow Jones pointait lui aussi vers le bas, hier, mais dans une moindre mesure que les indices canadiens.

Les investisseurs n'appréhendent pas tant le rejet du traité de libre-échange que les mesures que sera tentée de prendre la Banque du Canada pour soutenir le dollar confronté à cette éventualité. M. Marc Meagher, chef économiste à Merrill Lynch Canada, s'attend ainsi à ce que la banque centrale augmente sensiblement son taux d'escompte, jeudi. Ceci aurait pour effet de déclencher une nouvelle hausse des taux d'intérêt, déjà élevés.

Bientôt l'immobilier?

Selon un analyste de la firme de courtage torontoise Burns Fry, après les marchés monétaires et boursiers, le marché de l'immobilier pourrait bien être le prochain à écoper de l'incertitude politique et économique qui prévaut à l'approche des élections.

«La prochaine étape, c'est le marché domiciliaire, croyez-moi», a déclaré Mme Sherry Atkinson Cooper. Les prix pour les maisons dans les grands centres urbains du pays commenceront à tomber dès l'an prochain, si l'accord n'est plus. Une bonne part de la croissance économique que nous avons connue cette année tient aux anticipations du libre-échange.» □

SIDA

Sida: Montréal fait sa petite part

Elle veillera à ce que les citoyens atteints du sida reçoivent la même qualité de services et d'accueil que ceux offerts à l'ensemble de la population. «La Ville leur facilitera l'accès aux services, et ce, dans le respect de leur dignité». Elle a confié au service de l'habitation et du développement urbain le mandat d'identifier, dans la réglementation, les obstacles à l'établissement de ressources susceptibles de répondre aux besoins engendrés par le sida, notamment dans le domaine de l'habitation. Le service est invité à proposer des mesures correctives à l'administration municipale.

Pendant que se déroulait la conférence de presse à l'hôtel de ville, 150 professionnels de la santé et des services sociaux discutaient de prévention à un colloque sur le sida, à l'hôtel Meridien. L'une des conférencières invitées, Mme Margaret Duckett, une chercheuse qui a effectué des travaux en Australie, affirmait que l'épidémie du sida avait des conséquences économiques énormes. Selon elle, au Canada, on estime qu'il faudra plus de \$160 millions pour assumer les coûts directs de traitement des sidéens, en 1992.

En Australie, on dépense environ \$38 000 pour chaque personne atteinte de la maladie. «Mais il n'y a pas que les coûts directs, il y a les coûts indirects. Le sida tue des personnes jeunes, actives et productives.» □

CANADIENS

Seuls 26 p. cent des Canadiens appuient le libre-échange

novembre, tandis que 35 p. cent croient que leur choix électoral ne sera pas influencé par ce débat.

Ce sondage a été effectué du 2 au 5 novembre, en même temps que la plus récente enquête sur les intentions de vote des Canadiens publiée hier et qui confirmait l'avance des libéraux et la chute des conservateurs. Dans les deux cas, 1 041 personnes ont été interrogées à domicile. Un tel échantillon est exact dans une marge de quatre pour cent 19 fois sur 20.

Selon le dernier Gallup, l'appui au libre-échange a chuté sous les 30 p. cent partout au pays, sauf dans les Prairies, où 32 p. cent des répondants favorisent le traité, tandis que 43 p. cent le rejettent.

C'est en Ontario que l'opposition au traité est la plus forte: 60 p. cent, contre 25 p. cent «pro-libre-échangiste».

En Colombie-Britannique, on compte 23 p. cent de «pour» et 55 p. cent de «contre». Dans les Maritimes, 21 p. cent de la population est en faveur du traité, tandis que 48 p. cent s'y oppose.

La proportion de «pour» et de «contre» évolue aussi selon l'allégeance politique des répondants. Près des trois quarts (72 p. cent) des sympathisants libéraux et néo-démocrates rejettent le traité commercial avec les Américains, alors que 64 p. cent des supporters du PC l'approuvent. Seulement 11 p. cent des pro-conservateurs se disent opposés au projet défendu par Brian Mulroney.

Les opinions varient également selon les revenus des répondants, les plus nantis ayant tendance à favoriser davantage la libéralisation du commerce canado-américain. Mais même chez les plus riches, les «contre» sont plus nombreux que les «pour».

Ainsi, dans les foyers où affluent \$40 000 et plus chaque année, 39 p. cent des répondants se disent en faveur du libre-échange, tandis que 44 p. cent n'en veulent pas. Il y a deux semaines, Gallup avait obtenu des résultats comparables dans cette catégorie de répondants, avec 40 p. cent de réponses en faveur du libre-échange.

En revanche, dans la tranche de revenus inférieures à \$18 000, moins d'une personne sur cinq (18 p. cent) soutient le projet de M. Mulroney, alors que plus de la moitié (56 p. cent) s'y oppose. C'est d'ailleurs chez les plus démunis que le changement d'opinion a été le plus abrupt, avec une chute de 10 points en deux semaines.

Ces résultats sont parallèles à ceux du sondage sur les intentions de vote publié hier, et révélant que les électeurs aux portefeuilles bien garnis ont davantage tendance à favoriser les conservateurs que les gens aux revenus plus modestes.

Autre différence digne de mention: le libre-échange fait plus de fans chez les hommes (32 p. cent) que chez les femmes (20 p. cent). Dans le cas des hommes, la proportion des «en faveur» a baissé de sept points comparativement au sondage antérieur; chez les femmes, l'appui au libre-échange a décliné de huit points. □

JEUX

Etats-Unis: les jeux sont faits

américain», a déclaré M. Bush, après des apparitions publiques dans le Michigan, l'Ohio et le Missouri, et avant de partir pour Houston (Texas), son port d'attache électoral.

M. Dukakis ne s'est accordé que trois heures de sommeil pour commencer sa dernière journée-marathon de campagne: au lever du soleil à Cleveland (Ohio), suivi d'un grand rassemblement à St. Louis (Missouri) où un groupe rock lui a joué *Rock Around The Clock*. Dans la soirée, il était à des milliers de kilomètres de là, à Torrance (Californie), et devait repartir en pleine nuit dans la direction opposée vers l'Iowa. «Je n'ai pas besoin de dormir, je charge, on va gagner», a-t-il dit.

Le vice-président et son entourage affichaient une mine confiante car en dépit de la remontée tardive de M. Dukakis, les sondages publiés au cours du week-end donnent au candidat républicain une base très solide d'environ 220 mandats électoraux sur les 270 requis pour être élu.

Toutefois, plusieurs gros États comme la Californie (47 mandats électoraux), l'Illinois (24), le Michigan (20), l'Ohio (23) et la Pennsylvanie (25) sont considérés comme pouvant aller aussi bien à l'un qu'à l'autre des deux candidats.

Le système électoral américain n'est pas à l'abri des surprises. Les Américains n'élisent pas directement leur président mais un collège électoral de 538 grands électeurs (la majorité est de 270). Chaque État élit un nombre de grands électeurs proportionnel à sa population, 47 pour la Califor-

nie contre trois pour le Dakota du Sud.

La tradition — mais il ne s'agit pas d'une règle contraignante dans tous les États — veut que le candidat qui obtient la majorité du suffrage populaire dans un État remporte l'ensemble des voix des grands électeurs. Ce qui explique que les candidats aient concentré leur campagne dans les États stratégiques comme la Californie, New York (36 grands électeurs), le Texas (29), la Pennsylvanie ou l'Illinois.

Pour M. Dukakis, le maître-mot est «participation». Les troupes républicaines étant traditionnellement les plus disciplinées, le gouverneur du Massachusetts ne peut espérer l'emporter que s'il parvient à rallier en masse les électeurs démocrates et indépendants, notamment ceux qui avaient voté Reagan en 80 et 84.

Mais, selon certains experts, il est à craindre pour lui que le taux d'abstention, d'ordinaire élevé aux États-Unis, ne batte tous les records et ne dépasse les 50 p. cent.

Outre la confirmation d'une tendance régulière à la baisse de la participation depuis les années 60, une telle abstention massive serait la sanction d'une campagne extrêmement décevante et qui a parfois volé très bas.

Plus de la moitié des électeurs, selon un sondage récent, auraient souhaité un choix différent. Nombre d'Américains reprochent tant à M. Bush qu'à M. Dukakis de manquer de séduction, de n'avoir pas offert de solutions claires à leurs préoccupations et de s'être livrés à une campagne exclusivement négative.

M. Bush, âgé de 64 ans, s'est présenté comme l'héritier naturel de Ronald Reagan, appelant les Américains à ne pas compromettre l'œuvre de «paix et de prospérité» de celui-ci. S'appuyant sur son long passé de serviteur de l'État, il a souligné l'importance de l'expérience et du réalisme, notamment en matière de défense et de politique étrangère.

Guidé par une équipe de spécialistes du marketing politique d'une remarquable efficacité et privilégiant les thèmes de société (crime, drogue, peine de mort, patriotisme, droit d'achat des armes à feu), le vice-président s'est servi avec habileté d'une télévision omniprésente pour attaquer le bilan de gouverneur de son rival et mettre en doute ses compétences et ses valeurs.

M. Dukakis, 55 ans, émule de John Kennedy, a appelé les Américains à «faire mieux» et a tenté de tirer la sonnette d'alarme sur les principaux problèmes auxquels le pays sera confronté dans les années à venir: dette et déficits budgétaires et commerciaux, drogue, niveau et qualité de vie des moins favorisés, environnement, etc.

Mais il a tardé à répondre aux attaques de son rival et n'a, semble-t-il, pas réussi à captiver ses compatriotes et leur donner de bonnes raisons de rejeter les républicains.

Quelque 182,6 millions d'Américains âgés de 18 ans ou plus sont appelés aux urnes, soit environ 8,1 millions de plus qu'en 1984. Cette année-là, la participation avait été de 53 p. cent. □

Incendie à L'Oasis de Laval

■ Un incendie mineur a incommodé légèrement quelques-uns des locataires de L'Oasis de Laval, une résidence pour personnes âgées de neuf étages située Place Desnoyers dans le quartier Pont-Viau, hier soir. L'incendie aurait débuté dans la chute à déchets de l'immeuble de neuf étages. Les pompiers de Laval ont mis environ 45 minutes pour maîtriser l'incendie. Selon des locataires, le système d'alarme n'aurait pas fonctionné.



Objectif: \$22 millions



\$ 18,198,000

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-4	4	Aver. Neige
Outaouais	1	8	Ciel var.
Laurentides	0	7	Nuag. aver.
Cantons de l'Est	0	8	Nuag. éclair.
Mauricie	0	8	Poss. aver.
Québec	0	8	Poss. aver.
Lac-Saint-Jean	-2	7	Nuag. aver.
Rimouski	1	7	Nuag. aver.
Gaspésie	1	8	Gén. nuag.
Basie-Comeau	-2	5	Nuag. aver.
Saguenay	-2	5	Nuag. aver.

Canada

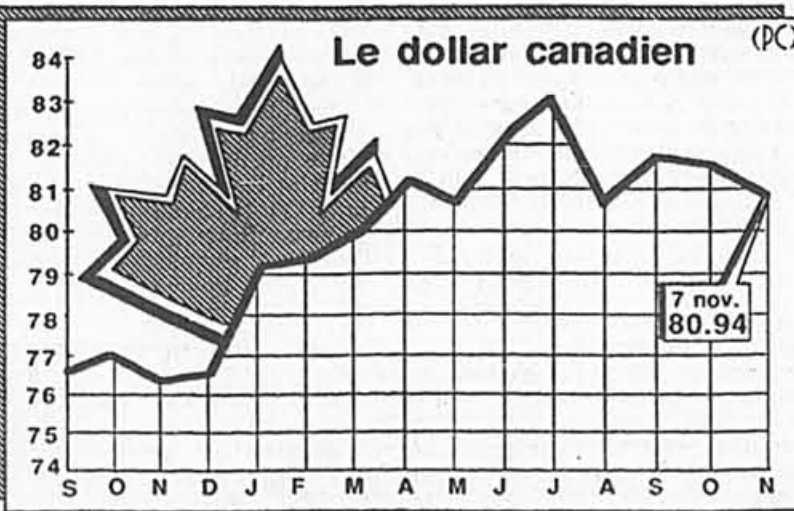
	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	10	
Edmonton	3	5	
Regina	3	5	
Winnipeg	0	5	
Toronto	2	6	
Fredericton	9	12	
Halifax	9	13	
Charlottetown	9	12	
Saint-Jean	9	12	

Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	8	13	N.-Orléans	8	26
Buffalo	1	6	Pittsburgh	1	5
Chicago	1	6	S. Francisco	9	16
Miami	18	27	Washington	9	13
New York	8	10	Dallas	15	31

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-1	7	Madrid	13	16
Athènes	6	14	Moscou	-2	2
Acapulco	23	33	Mexico	7	26
Berlin	4	7	Oslo	-4	7
Bruxelles	-1	7	Paris	2	10
Buenos Aires	21	31	Rome	-1	16
Copenhague	4	9	Séoul	5	17
Genève	0	9	Stockholm	-2	7
Hong Kong	19	24	Tokyo	8	19
Le Caire	15	28	Trinidad	27	31
Liège	17	20	Vienne	-3	5
Londres	3	11			



Le dollar canadien a plongé de nouveau hier, sur le marché des changes, ne valant plus que \$0.8094 US. Un dollar américain coûtait hier \$1,2355 CAN.

GRAPHIQUE PRESSE CANADIENNE

La Quotidienne

Tirage d'hier

a trois chiffres 958

a quatre chiffres 0105

45-2-01

Mardi, le 8 novembre 1988

Déficit de la STCUM: Côté mettra de l'argent sur la table, mais combien?

BRUNO BISSON

■ Le ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, présentera jeudi à la STCUM, une proposition de règlement du problème du déficit prévu de \$33 millions, comprenant une contribution financière du gouvernement.

Cette proposition devra toutefois être entérinée par le conseil des ministres, qui l'étudiera demain. S'il a été impossible hier de savoir dans quelle proportion le ministre accepte d'éponger le déficit de la STCUM, l'attaché de presse de M. Côté a toutefois consenti à préciser que ce sera une contribution de «partenaire».

« Nous ne sommes pas seuls dans ce dossier et nos partenaires devront aussi consentir un effort financier », a-t-il dit hier soir à *La Presse*, laissant entendre que les

municipalités de la CUM et les usagers devront aussi payer leur part de la facture.

Le ministre Côté a rencontré la direction de la STCUM, hier après-midi, pour parler du déficit qui, pour une deuxième année consécutive, retarde le dépôt du budget annuel de la société de transport. Selon M. Normand, la rencontre s'est déroulée dans un climat cordial et «à livres ouverts».

M. Normand a précisé hier que si le ministre Côté a encore accepté d'intervenir directement pour équilibrer les dépenses de la société, c'est uniquement parce que les trois grandes sociétés de transport de la région métropolitaine (STCUM, STRSM et STL) ne s'entendent toujours pas sur la question des services offerts, et payés, par la STCUM à la clientèle provenant des banlieues. La STCUM considère que ces usagers devraient aussi contribuer, par le biais de leurs municipalités respectives, au financement du transport de la CUM.

« Nous croyons qu'une entente devrait intervenir entre les trois sociétés de transport d'ici le printemps prochain, a dit M. Normand. Nous laissons la chance aux coureurs mais si jamais il n'y a pas d'entente possible, le ministre pourrait imposer une solution pour régler le problème une fois pour toutes. »

Confronté à une crise budgétaire semblable l'an dernier, le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, avait été jusqu'à menacer de fermer la ligne de métro de Longueuil si le ministre n'imposait pas aux banlieues le paiement d'une compensation pour ces effets de débordement.

Le gouvernement avait finalement consenti à combler plus du tiers du déficit prévu de \$12,6 millions en ajoutant \$5 millions à son enveloppe budgétaire fermée de \$137 millions.

Sentences sévères pour des membres d'une famille qui ont abusé d'une femme

GILLES ST-JEAN

■ Le juge Pierre Laberge, de la Cour des sessions, a condamné hier quatre membres d'une famille de Valleyfield à des peines s'échelonnant de un à six ans de prison, pour avoir abusé pendant plus de deux ans de Monique Lavigne, la concubine de l'un d'entre eux, et pour lui avoir infligé divers sévices.

Ce sont le concubin et la belle-mère, Jacques Guimond et Germaine Labelle Blais, âgés respectivement de 27 et 60 ans, qui auront à purger des peines de six ans. Jean Guimond, le fils cadet âgé de 21 ans, devra purger une peine de deux ans moins un jour et une probation de deux ans, tandis que le beau-père, Jean-Claude Blais, âgé de 47 ans, a été condamné à un an de prison et à une probation de deux ans.

Le juge Laberge a comparé les sévices infligés à Monique Lavigne, âgée de 25 ans, à ceux qu'on a vus dans les camps de concentration nazis.

Le magistrat a basé ses sentences, qualifiées de très sévères par l'avocat de la défense, Me Jean-Claude Boyer, sur la gravité des sévices, la période sur laquelle ils se sont étendus, et sur le besoin de faire un exemple. De fait, l'avocat de la Couronne, Me Denis Talbot, n'avait demandé que des sentences supérieures à deux ans de prison.

Joint hier au téléphone, Me Boyer n'était pas certain d'interjeter appel des sentences. Il a expliqué que ni lui ni la Couronne n'avaient offert de jurisprudence au juge puisqu'on n'avait pu trouver aucune autre cause semblable. D'autre part, il ne sait pas si la Cour d'appel trouverait ces sentences déraisonnables.

Rappelons que pendant plus de deux ans, Monique Lavigne a été forcée de faire tous les travaux domestiques de la maison, qu'elle était battue à la moindre «faute», qu'elle a été nourrie de pain moisi, abreuvée d'eau salée, forcée de

se mettre à genoux sur des manches à balai ou des pois secs, et «condamnée» à porter plusieurs épaisseurs de vêtements pendant les canicules. De plus, elle a perdu un bébé qu'elle avait mis au monde par césarienne en 1985, probablement pour cause de malnutrition.

La preuve présentée par la Couronne a démontré que ses tortionnaires menaçaient constamment la victime de la dénoncer à la police à cause de la mort de son bébé, et qu'on l'a ainsi tenue à la merci des membres de la famille. L'enquête des détectives Daigault, Imbeault et Perrault, de la Sûreté municipale de Valleyfield, a blanchi tout à fait Mme Lavigne, dont l'enfant a succombé à une cause naturelle.

Selon l'un des enquêteurs au dossier, Monique Lavigne a pris une soixantaine de livres depuis qu'on l'a fait sortir de la maison familiale à la fin d'août 1987.

La fille de Germaine Labelle-Blais, Louise Guimond, ainsi que le propriétaire de la maison où habitait la famille, Guy Saint-Maurice, sont toujours devant la Justice sous des accusations de voies de fait relatives à cette affaire peu commune.

Pas de cautionnement

Par ailleurs, le juge Laberge a refusé tout cautionnement vendredi dernier à un couple des Cédres, près de Dorion, accusé de lésions corporelles sur leur fille mongolienne âgée de quatre ans. Le couple subira son enquête préliminaire vendredi à Valleyfield.

À la demande de ses parents, l'enfant avait été confiée à un foyer d'accueil en septembre. C'est en lui donnant son bain que la responsable du foyer s'est rendue compte de la présence de cicatrices suspectes sur le corps de la petite fille.

Celle-ci a été examinée par des médecins spécialistes de l'Hôpital de Montréal pour enfants, qui ont conclu qu'elle portait les cicatrices d'une dizaine de brûlures de cigarettes un peu partout sur le corps.

Le «monstre de L'Acadie» a toujours agi seul

PIERRE BELLEMARE

■ Le «monstre» de L'Acadie, étranglé jeudi dernier à Parthenais, a toujours agi seul face aux jeunes victimes avec lesquelles il s'adonnait à divers jeux sexuels.

Le policier Yves Champagne, de la Sûreté du Québec, a mis fin hier à sa consultation auprès de la quinzaine de jeunes de neuf à 12 ans dont l'individu de 41 ans avait vraisemblablement abusé, pour tirer la conclusion que celui-ci n'avait pas de complice adulte dans cette affaire de moeurs.

«Quant à nous, ce dossier est définitivement clos. Reste maintenant aux psychologues et aux travailleurs sociaux à compléter leur thérapie avec les enfants», a indiqué l'enquêteur Champagne.

Reste également à disposer des accusations de complot et de meurtre au premier degré pesant sur les détenus Denis Fréchette, Michel Reeves et Richard Plourde, qui comparaissent aujourd'hui en Cour des sessions de la paix, à Montréal. Mais ces procédures judiciaires n'ont rien à voir avec l'enquête menée par la SQ à L'Acadie, petite localité de 5000 âmes, voisine de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Enfants apeurés

Au début de l'enquête, les jeunes victimes de L'Acadie avaient signalé à la police que l'homme était parfois accompagné d'adultes.

Toutefois, ces mêmes victimes ont nié leurs propres allégations, après l'assassinat à Parthenais du père de famille de L'Acadie. L'enquêteur Champagne explique: «Les jeunes avaient peur de cet individu. Ils savaient qu'il possédait des armes à feu chez lui et ils craignaient pour leur vie. C'est ce qui les avait amenés à imaginer la présence de complices aux côtés du maniaque sexuel de 41 ans».

L'agent Champagne a donc mis un terme hier à ses recherches.

«De plus, le nombre de victimes serait de 18, et non d'une trentaine, comme on l'a laissé entendre ces dernières semaines. Les parents ont déduit que, si un de leurs enfants avait été entraîné par le désaxé, tous leurs enfants âgés de six à douze ans auraient pu l'être également. Mais tel n'a pas été le cas», a conclu l'agent Champagne, du détachement de la SQ à Saint-Jean-sur-Richelieu.

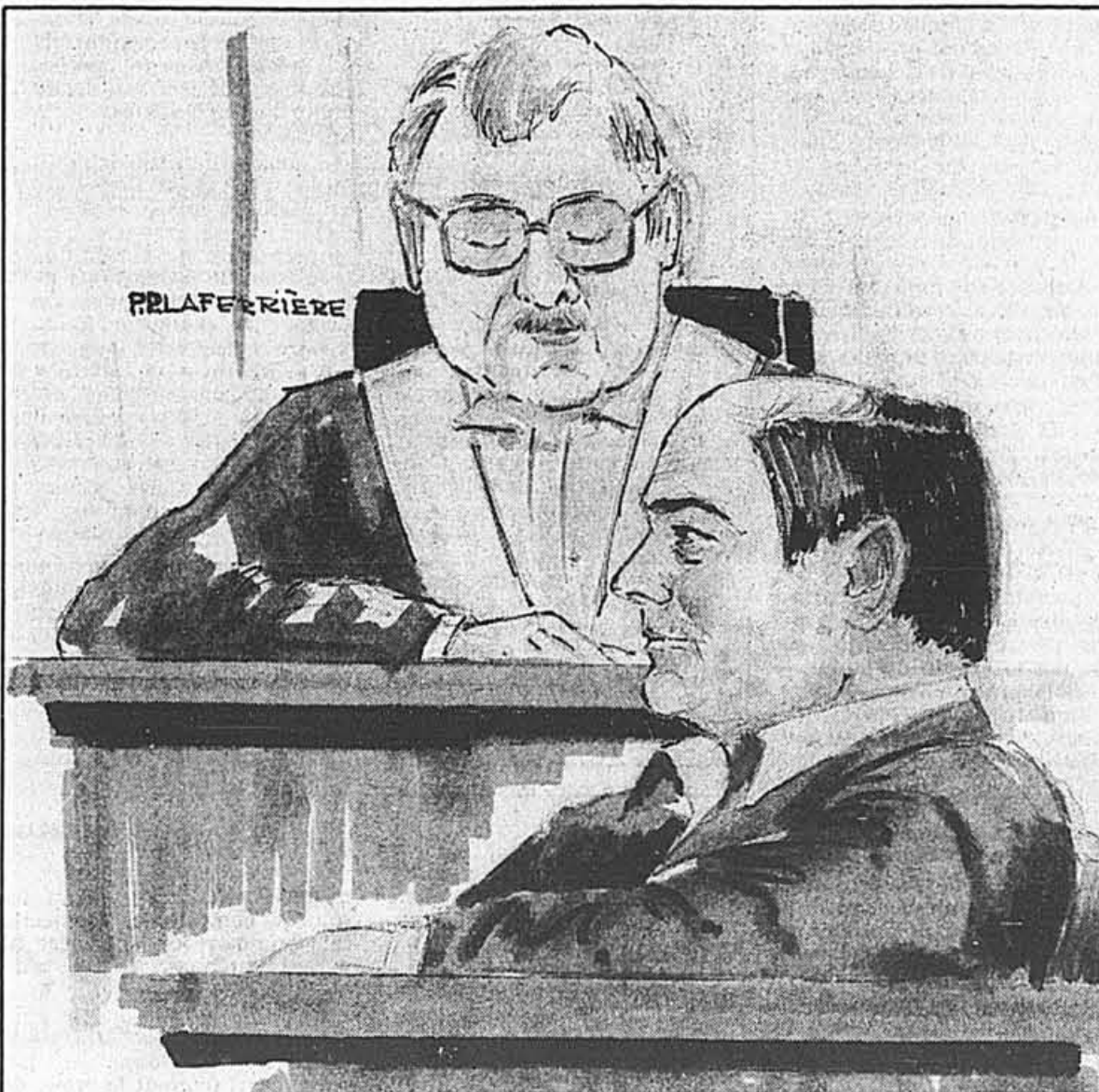
Marx demande une enquête

Dans un communiqué diffusé hier en fin de journée, le ministre de la Sécurité publique, M. Herbert Marx, a fait savoir qu'il avait chargé un comité de faire une enquête administrative sur la mort du «monstre».

Le comité est formé de MM. Gilles Germain, Denis Cloutier et Marcel Lamoureux, respectivement directeur adjoint du Centre de détention de Québec, directeur adjoint de l'établissement fédéral de Sainte-Anne-des-Plaines et conseiller à la direction générale des services correctionnels du gouvernement du Québec.

Le comité devra examiner et évaluer les procédures de détention en protection à Parthenais et faire l'évaluation des services correctionnels lors de cet événement. De plus, ce comité devrait remettre ses conclusions d'ici la fin du mois.

Par ailleurs, l'avenir de Parthenais sera abordé de façon plus détaillée quand Québec rendra public un plan d'orientation quinquennal pour l'ensemble de ses institutions carcérales. Un sous-ministre de M. Marx mène actuellement cette étude et devrait publier son rapport en janvier.



Le juge Jean-Guy Riopel et le prévenu Adrien Pelletier.

DESSIN PIERRE-PAUL LAFERRIERE, La Presse

Adrien Pelletier pourra assister à son procès sans menottes

S'il est reconnu coupable du meurtre de son ex-femme Hélène Lizotte, il devra purger une peine de prison de 25 ans fermes

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ La première journée du procès d'Adrien Pelletier, 48 ans, accusé du meurtre au premier degré de son ex-femme Hélène Lizotte, a été entièrement consacrée, hier, au choix des membres du jury.

Tout près de 200 hommes et femmes avaient été assignés au Palais de justice de Saint-Jérôme. Cinquante-cinq d'entre eux ont été questionnés, à compter de 10h, par l'avocat du prévenu, Me Robert Flahiff, et ce n'est qu'à 15h40 que le 12e juré a été choisi.

À l'ajournement du midi,

huit jurés avaient été sélectionnés. Tous les candidats qui attendaient d'être appelés ont eu à droit à montant de \$4,50 pour défrayer leur lunch.

Donc c'est à compter de ce matin que Pelletier, qui était vêtu d'un complet gris et tout à fait détendu — souriant même à l'occasion — commencera à subir devant six hommes et six femmes véritablement son procès sous l'accusation du meurtre prémédité d'Hélène Lizotte commis le ou vers le 10 août 1987.

Ce procès est présidé par le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure. Le ministère public est représenté par Me Pierre Teasdale.

Dès les premières minutes de l'audience, Me Flahiff a demandé au juge Riopel l'autorisation que son client puisse assister à son procès du box des accusés sans menottes aux poignets. Permission qui fut accordée. Pelletier a cependant gardé les chaînes aux pieds.

S'il est trouvé coupable du crime qu'on lui reproche, Adrien Pelletier devra purger 25 ans de prison avant de devenir éligible à une libération conditionnelle.

Les deux parties prévoient que ce procès durera deux semaines. Jusqu'à leur délibération les jurés ne sont pas séquestrés.

EN BREF

LIBÉRATION SOUS CAUTION D'UN HOMME ACCUSÉ D'AGRESSIONS SEXUELLES

■ Le juge Joseph Tarasofsky, de la Cour du Québec, division criminelle, a libéré sous caution, hier, un homme accusé d'agressions sexuelles sur trois fillettes. Avant que le magistrat ne fasse connaître sa décision, le représentant de la Couronne, Me François Brière, s'était objecté dans l'intérêt public à ce que l'accusé reprenne sa liberté. Mais le juge Tarasofsky est d'avis contraire. Il a ordonné à l'homme de ne pas entrer en communication avec ses présumées victimes. Les crimes reprochés à ce suspect sont survenus à Saint-Eustache. Il est impossible de donner plus de renseignements sur cette affaire parce que le tribunal a décrété une ordonnance de non-publication. L'inculpé devra revenir au Palais de justice de Saint-Jérôme la semaine prochaine pour y subir son enquête préliminaire.

CHAMBREURS CHASSÉS PAR UN INCENDIE

■ Une trentaine de chambreurs ont été jetés sur le pavé, hier matin, par un incendie qui a également détruit trois établissements commerciaux et un local désaffecté qu'abritait un immeuble de trois étages, dans un petit centre commercial de la Place Bourget, à Joliette. Le feu s'est déclaré dans une chambre du troisième étage, vers 9h, et s'est propagé rapidement aux étages inférieurs. Les chambreurs ont perdu tous leurs biens dans ce sinistre, et la plupart n'avaient aucune assurance. Les dommages matériels sont évalués à quelque \$2 millions. L'unité des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec a institué une enquête mais rien, hier, ne permettait de croire que les flammes auraient été allumées par une main criminelle. Par ailleurs, le Palais de justice de Joliette a été évacué, vers 9h45, le temps de colmater une brèche dans une conduite de gaz naturel. Un tuyau de deux pouces avait été perforé accidentellement par un béliet mécanique qui travaillait à proximité de l'édifice.

AFFAIRE DE MOEURS: PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

■ Avant même que les procureurs ne procèdent à la sélection du jury devant entendre la cause, Pierre Rochon, âgé de 37 ans, de Masson, a offert, hier, des plaidoyers de culpabilité à toutes les plaintes qui avaient été déposées contre lui en rapport avec une affaire de moeurs. Arrêté une première fois, le 3 août dernier, par la Sûreté intermunicipale de Buckingham-Masson, Rochon avait alors été accusé d'agressions sexuelles graves sur deux dames de 23 et 35 ans qu'il avait préalablement droguées pour ensuite filmer sur bande vidéo les actes sexuels. Remis en liberté le 5 août, Rochon devait à nouveau être intercepté par les policiers, le 7 août, après avoir brisé une des conditions de sa remise en liberté, soit celle de ne pas entrer en contact directement ou indirectement avec les victimes. Hier, devant le juge Jean-Pierre Plouffe, de la Cour du Québec, Pierre Rochon a plaidé coupable à toutes les plaintes déposées contre lui, soit des agressions sexuelles graves, et d'avoir administré des drogues à des personnes dans le but de commettre des agressions sexuelles.



PHOTO RENE PICARD, La Presse

L'Haleine-o-test sera disponible

Les personnes et les groupes qui demeurent sur le territoire du poste de police 41, dans le nord de Montréal, et qui organiseront des réceptions dans le temps des Fêtes, pourront se procurer gratuitement un appareil Haleine-o-test. Cet appareil prêt pour une période de 24 heures, permettra aux fêtards de mesurer leur taux d'alcool. Le projet a été mis sur pied par le docteur Gérard Legault, conseiller municipal du secteur L'Acadie (c'est lui qui en a eu l'idée), par M. Pierre Bastien, conseiller municipal du secteur Ahuntsic, par les sept caisses populaires du district 41 (qui achèteront les appareils), par la Régie de l'assurance-automobile du Québec et par le Centre hospitalier Notre-Dame-de-la-Merci. Si le projet remporte du succès, il sera probablement adopté sur tout le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Pour se procurer un des appareils, les intéressés n'ont qu'à se rendre au poste de police 41, à l'angle de la rue Lajeunesse et du boulevard Gouin, et à présenter une preuve d'identité.

Injonction interdisant le piquetage au cégep Lionel-Groulx

GEORGES LAMON
et BRUNO BISSON

La direction du cégep Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse de Blainville, a obtenu hier une injonction d'un juge de la Cour supérieure du Québec, valable jusqu'au 17 novembre, interdisant à ses étudiants en grève depuis mercredi de manifester ou de dresser un piquet de grève sur la propriété du collège.

Le secrétaire-général du cégep, M. Gaëtan Hébert, a expliqué hier que la direction avait demandé cette injonction pour permettre à ses étudiants du soir, aux entreprises contractuelles et autres personnes de vaquer à leurs occupations normalement. L'injonction a été accordée tard hier soir au palais de justice de Montréal.

Par ailleurs, la journée d'hier a été plutôt calme sur le front étudiant, à l'excepti-

tion des occupations symboliques dans les bureaux du premier ministre Robert Bourassa et des députés de la région de Montréal (Pierre Fortier, Violette Trépanier, Jacques Chagnon et Michel Laporte), et de la distribution de tracts au public par les étudiants du cégep du Vieux-Montréal.

À l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), le secrétaire à l'information, Claude Dionne, estime que le bilan est tout de même positif, «en dépit de la présence continuelle des policiers et des pressions exercées par la direction de l'UQAM sur le personnel enseignant et de soutien».

Par ailleurs, le 32e congrès de la FAS-CSN a appelé ses syndicats à manifester leur appui à la grève de l'ANEQ en faisant parvenir des dons de solidarité à l'ANEQ qui ne dispose pas de fonds de grève.

Jusqu'ici, 20 cégeps et deux universités

— UQAM (Arts et lettres et Sciences humaines), et Université de Montréal (Anthropologie) — ont voté en faveur de la grève illimitée. D'autres votes de confirmation de grève ont été pris aux cégeps de Saint-Laurent, Rouyn, Val d'Or, Joliette et La Pocatière. Et, hier, les 1 200 étudiants du cégep de Hull ont voté à 60 p. cent pour la grève illimitée.

Contre la grève

Toutefois, 16 associations étudiantes de niveau collégial ont voté contre la grève, dont celle du cégep d'Amos. Hier soir, on attendait toujours le résultat du cégep de Rimouski.

Les cégepiens de Limoilou ont opté pour la poursuite de la grève, mais ils revotent aujourd'hui, tout comme ceux de François-Xavier-Garneau qui confirmeront leur vote vendredi.

Au cégep du Vieux-Montréal, des policiers ont mis un terme à la distribution

de tracts dans la rue par des étudiants qui contrevenaient ainsi à un règlement municipal.

À l'UQAM, on rapporte que les étudiants ont assisté à 80 p. cent des cours durant la journée. Les absences étaient surtout le fait des étudiants de modules Arts et lettres, Sciences humaines et Mathématiques.

Le porte-parole de l'UQAM, Mme Josseline Guimont, a précisé à La Presse hier que, contrairement à la semaine dernière, toutes les portes de l'université étaient facilement accessibles. De plus, le nombre des piqueteurs avait été réduit de moitié, atteignant «tout au plus une soixantaine dans toute l'université». Par ailleurs, c'est à 19 heures ce soir, au paladium, que les étudiants seront appelés à confirmer en assemblée générale le vote de grève qu'ont pris quelque 500 des 12 000 étudiants regroupés au sein de l'Association générale des étudiants en

sciences humaines, arts et lettres de l'UQAM.

Jeudi, l'association étudiante devra se présenter en Cour supérieure pour répondre d'une accusation d'outrage au tribunal. L'UQAM lui reproche d'avoir contrevenu à l'injonction du 2 novembre en empêchant la libre circulation à l'université.

Du côté du cégep Saint-Laurent, déjà en grève depuis huit jours et où 50 p. cent des étudiants reçoivent des prêts et bourses, c'est à 80 p. cent que les quelque 600 étudiants ont revoté hier après-midi pour la poursuite de la grève illimitée. La direction du collège doit décider dans les prochains jours de la période de reprise des cours manqués durant la grève. Ce rattrapage devrait se faire en janvier.

Pendant ce temps, les programmes et les cours de l'éducation aux adultes se poursuivent comme d'habitude.

Saint-Hubert: Guy Desgroseilliers demande un recomptage judiciaire

PIERRE BELLEMAIRE

Le maire sortant de Saint-Hubert, M. Guy Desgroseilliers, n'est pas prêt à concéder la victoire à son jeune rival, l'avocat Pierre D. Girard, qui a recueilli 127 voix de plus que lui au scrutin municipal de dimanche.

M. Desgroseilliers réclame plutôt un recomptage judiciaire, qui devrait avoir lieu demain ou jeudi au palais de justice de Longueuil. Pourquoi un recomptage? «Parce qu'on a dû rejeter 1 101 bulletins de vote sur un total de 22 220», rétorque celui qui était maire de Saint-Hubert depuis 1984.

«Ce nombre élevé de bulletins rejetés m'incite à exiger un recomptage judiciaire. Sinon, j'aurais immédiatement concédé l'élection à mon adversaire de l'Alliance démocratique», précise le leader du Parti civique.

En 1984, par exemple, M. Desgroseilliers a battu l'ex-maire Bernard Racicot avec une majorité s'approchant des 500 voix et le nombre de bulletins rejetés s'élevait à 573. Aux élections précédentes, tout comme dimanche,



Guy Desgroseilliers

environ la moitié des 47 000 électeurs inscrits se sont prévalus de leur droit de vote.

Ainsi, le résultat officiel donne 10 496 voix à M. Desgroseilliers et 10 623 voix à M. Pierre D. Girard, qui a passé la journée d'hier à préparer son entrée à l'hôtel de ville de Saint-Hubert.

Cependant, une correction doit être apportée relativement à la composition du nouveau conseil municipal. En plus des conseillers indépendants Marcel Choquette et Yvon Santerre, deux hommes d'expérience au conseil, il faut ajouter le nom d'un troisième indépendant. Car Richard Bourdon a défilé, dans le quartier trois, les candidats de l'Alliance démocratique et du Parti civique.

L'Alliance démocratique compte donc six représentants: Guy Mayné, conseiller depuis 1984, Raymond Lampron, Jean-Luc Gagnon, Lise Dutil, Alain Huberdeau et Marguerite Pearson Richard. Quant au Parti civique, il a fait élire cinq candidats: Robert Haineault, Jacques Thibault, Lise Martin-Cesta, Blaise Barrette et le

conseiller sortant, Roger Roy.

M. Desgroseilliers attribue l'échec de son équipe, du moins en partie, à son manque d'agressivité. «Nos gens ont pris pour acquis, dès le début de la campagne, qu'on serait facilement tous élus. C'est pourquoi ils n'ont pas fait d'efforts particuliers pour faire sortir le vote de nos supporters», estime le maire sortant.

«Par contre, ajoute-t-il, l'Alliance démocratique a mis le paquet le jour de l'élection pour s'assurer que ses militants exercent leur droit de vote. En plus, nos adversaires ont bénéficié du support soutenu d'organismes du Parti québécois.»

Il est connu que plusieurs candidats du parti au pouvoir émanent des rangs du PQ, notamment Alain Huberdeau, élu dans le quartier 13. M. Huberdeau est un ex-organisateur péquiste, qui a travaillé aux côtés de l'ancien député de Vachon, David Payne.

Enfin, M. Desgroseilliers affirme avoir été «victime d'une campagne de salissage, alimentée en outre par la presse locale, qui a laissé entendre que l'organisation du Parti civique était soutenue par des dons provenant de grandes entreprises».

Construction: des négociations qui s'annoncent difficiles

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Avant même d'être réellement enclenchées, les négociations pour le renouvellement de la convention collective des 110 000 travailleurs de la construction s'annoncent difficiles, selon l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ).

«La FTQ-Construction se battra pour un rêve que l'AECQ n'a pas envie de réaliser — le programme de sécurité de revenu — et la CSN-Construction, qui peut enfin s'asseoir à la table de négociation, aura des choses à prouver aux salariés», a affirmé hier le directeur général de l'AECQ, M. Michel Dion.

Le choix des vis-à-vis syndicaux pose aussi problème à l'association patronale. Récemment, la FTQ et la CSN, qui représente 58 p. cent des travailleurs, ont signé un protocole d'entente qui leur permet de négocier ensemble des demandes communes. Or, le Conseil provincial du Québec des mé-

tiers de la construction, qui regroupe plus de 30 p. cent des salariés, a refusé de se joindre à la FTQ et à la CSN ne voulant pas faire du régime de la sécurité du revenu l'enjeu principal de la négociation.

La semaine dernière, le président de l'AECQ, M. Roméo Julien, signalait que la coalition FTQ-CSN n'était pas tellement représentative de l'ensemble des métiers et occupations de l'industrie de la construction puisque le Conseil représente majoritairement à lui seul plus de la moitié des métiers et occupations. Rappelons qu'en novembre 1987, l'AECQ s'était engagée avec le Conseil et la FTQ à négocier dès l'automne 1988 par tables de métier et plus tard, à des tables communes.

M. Julien reconnaît cependant que la présence de la FTQ et de la CSN répond aux normes fixées par la loi quant à l'obligation d'entamer les négociations lorsque 51 p. cent des travailleurs sont représentés. Le décret de la construction vient à échéance le 30 avril 1989.

L'AECQ doit rencontrer cet après-midi à Montréal, les représentants des différentes organisations syndicales. M. Dion a refusé hier de dévoiler publiquement le but de cette rencontre. De plus, ce matin, des représentants de l'AECQ doivent aussi discuter avec le ministre du Travail Yves Séguin. L'attaché de presse du ministre a indiqué que cette rencontre n'avait pas un caractère spécial, et qu'elle s'expliquait par le désir de M. Séguin d'échanger avec tous les partenaires du monde du travail. Le ministre du Travail dit souhaiter une entente négociée pour l'industrie de la construction.

Du côté syndical, on craint toutefois qu'un autre décret ne vienne imposer des conditions de travail aux salariés. «Les négociations sont mal amorcées. La division syndicale et la division sur le régime de sécurité du revenu donnent beau jeu à l'AECQ et au gouvernement», estime M. Maurice Pouliot, président du Conseil.

SKF
CIL **GBS**
GENERAL
BEARING SERVICE INC.
LAVAL 668-5330
RIVE-SUD 679-2550
MONTRÉAL 254-6038 - 937-7423

Enfin un DÉBAT PUBLIC sur le LIBRE-ÉCHANGE

MERCREDI 9 NOVEMBRE

19h30

au Palais des Congrès
animé par Michel Roy

Lucien Bouchard Parti conservateur	Jean Lapierre Parti libéral	Michel Agnaieff Nouveau parti démocratique
---------------------------------------	--------------------------------	---

seront soumis aux questions de :

Gérald Larose	Ghislain Dufour
Louis Laberge	Bernard Landry

et aux vôtres

Une initiative de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange (CSN - FTQ - CEQ - UPA)



conseil de presse
du Québec

"ON A BESOIN DE VOUS"

Tribunal d'honneur des journalistes et des entreprises de presse, le Conseil de presse du Québec sollicite votre soutien afin de mieux défendre les intérêts des usagers des médias écrits et électroniques.

À titre d'ami(e)s du Conseil, vous pouvez contribuer à la sauvegarde de la LIBERTÉ DE LA PRESSE et du DROIT DU PUBLIC QUÉBÉCOIS À UNE INFORMATION HONNÊTE, COMPLÈTE ET DE QUALITÉ.

Faites-en votre affaire. Devenez un(e) ami(e) du Conseil de presse en faisant parvenir votre don.

CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC
551^e, rue Saint-Louis, Québec, Canada G1R 3Z2
(418) 692-3008

Je désire devenir un(e) ami(e) du Conseil de presse :

Nom :

Adresse :

Montant du don :

Reçu pour fin d'impôt : Oui ☐ Non ☐

Gagnez du temps...

Du temps d'utilisation

Choisissez Bell Cellulaire avant le 31 décembre 1988, et obtenez gratuitement 30 minutes de temps d'utilisation, chaque mois, pendant une année complète.

360 minutes gratuites en tout! Ce cadeau, d'une valeur de 198 \$, vous sera offert sans aucuns frais si vous vous abonnez entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 1988. Mais il y a plus avec Bell Cellulaire :

- Assistance annuelle 411 gratuite.
- Service à la clientèle 24 heures.
- Appels gratuits en dehors des périodes de pointe après 120 minutes d'usage mensuel hors-pointe.*
- Accès au Centre de messages Bell CellulaireSM, gratuit pour une période de deux mois.

Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas satisfait du service Bell Cellulaire au cours des 30 premiers jours, vous pouvez résilier votre contrat et ne payer que les frais d'utilisation du réseau.

Du temps de vol

Les avantages d'un abonnement à Bell Cellulaire avant la fin de l'année ne s'arrêtent pas là! À titre de nouvel abonné, vous êtes automatiquement admissible à notre concours voyage "Gagnez du temps de vol!" Bell Cellulaire. Nous offrons en prix, cinq voyages pour deux, pour toute destination desservie par Air Canada, sur le territoire continental des États-Unis ou du Canada.

D'un bout à l'autre de la ville. À travers le Québec et l'Ontario. D'un océan à l'autre. Bell Cellulaire vous suit partout. Sur l'ensemble du continent nous offrons, en fait, une couverture dans plus de 300 villes nord-américaines. Bell Cellulaire, sur tous les plans, vous fait gagner du temps.

Abonnez-vous dès aujourd'hui

Appelez à Montréal au 335-0040 ou au 1 800 361-5551.

* Du lundi au vendredi, de 20 h à 7 h, et la fin de semaine.

Bell Cellulaire
Cellulaire Plus

Règles du concours : Pour être admissible et pouvoir gagner, vous devez vous abonner entre le 1^{er} novembre 1988 et le 31 décembre 1988, devenant ainsi automatiquement participant au concours voyage "Gagnez du temps de vol!" Bell Cellulaire. Cinq prix sont attribués : cinq voyages aller-retour pour deux personnes, service hospitalier, pour toute destination desservie par Air Canada partout au Canada ou sur le territoire continental des États-Unis. Valeur approximative de 1 980 \$ (s'établit sur le trajet Toronto-Los Angeles). Les prix doivent être acceptés tels quels et les voyages complétés avant le 31 décembre 1989. Pour être gagnant, vous devez d'abord répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question arithmétique de nature mathématique. Le concours se termine le 31 décembre 1988. Pour plus d'information, appelez sans frais 1 800 361-5551.

Rien d'illégal à distribuer des seringues à des narcomanes

Pour le Dr Hankins, il ne s'agit nullement d'un acte criminel mais plutôt d'un geste humanitaire

MARTHA GAGNON

■ « Il est absolument faux de prétendre qu'un médecin commet un acte illégal en distribuant gratuitement des seringues et des aiguilles à des narcomanes pour contrer le sida. »

Pour le docteur Catherine Hankins, directrice du Centre régional de contrôle des MTS de Montréal, il ne s'agit nullement d'un acte criminel, mais plutôt d'un geste humanitaire. Et selon elle, « il n'y a rien dans le code criminel qui puisse interdire une telle pratique ».

Conférencière à un colloque sur le sida, elle a invité hier tous les professionnels de la santé et des services sociaux à exercer des pressions auprès des gouvernements pour que l'on crée de toute urgence des centres de distribution de seringues et d'aiguilles pour les toxicomanes.

« Il n'y a que trois pharmacies à Montréal où l'on peut se procurer des seringues. C'est nettement insuffisant », a-t-elle expliqué aux 150 professionnels et spécialistes réunis à l'hôtel Meridien. Ceux-ci ont semblé d'accord avec les propos du docteur Hankins. Une personne de l'assistance s'est d'ail-

leurs empressée de lui demander les noms et les adresses des pharmacies.

Selon la directrice du Centre de contrôle des MTS, l'Association canadienne des pharmaciens avait décidé, il y a plusieurs années, de limiter l'accès aux seringues et aux aiguilles. Pourquoi? « Certains ne voulaient pas voir des toxicomanes dans leur établissement, tandis que d'autres invoquaient des principes moraux. »

Augustin Roy

Le docteur Hankins s'est engagée à livrer une bataille pour que l'on distribue gratuitement des seringues au Québec et dans les autres provinces canadiennes. Elle n'apprécie guère l'attitude du docteur Augustin Roy, président de la Corporation des médecins. « Il pense à tort que le fait de donner des seringues peut augmenter le nombre des adeptes. C'est ridicule! »

Mme Hankins soutient que la distribution de seringues ne contrevient pas à la Loi sur le contrôle des narcotiques au Canada. « Il n'y a rien dans la loi qui interdit à quelqu'un de posséder une seringue ou de distribuer des seringues. Si l'on voulait porter des ac-

cusations, il faudrait démontrer que cette pratique encourage et facilite le commerce de la drogue. »

Depuis quelques mois, une cinquantaine de médecins de Montréal distribuent à des narcomanes des aiguilles et des seringues propres pour diminuer les risques d'infection par le sida et l'hépatite B. Cette question est de plus en plus discutée dans les milieux de la santé. Après la conférence du docteur Hankins, un professionnel de Toronto, qui a ouvert un centre de distribution près d'un campus universitaire, a expliqué qu'il craignait que la police ne surveille ces endroits pour identifier des narcomanes ou des trafiquants.

« Le chef de police de Toronto a déjà déclaré qu'il comprenait la nécessité d'une telle pratique, mais il n'a pas précisé quel sera le comportement des policiers. »

Plusieurs participants à ce colloque de deux jours sur le sida, dont le docteur Bernard Dickens, de la Faculté de droit de l'université de Toronto, déplorent que l'on ne puisse distribuer des condoms aux détenus qui sont considérés comme des agents importants de transmission du virus. « Le système correctionnel est un

système très réactionnaire qui défend des valeurs qui sont dépassées. » En dépit des protestations de plusieurs groupes, le Solliciteur général du Canada s'oppose toujours à la distribution de condoms aux détenus pour lutter contre le sida.

Le docteur Dickens a aussi

abordé un sujet fort délicat, soit celui de la femme qui est porteuse du virus du syndrome et se retrouve enceinte. A son avis, elle est libre de courir le risque de donner naissance à un enfant qui pourra lui aussi être atteint du sida. Pour l'instant, aucune loi ne peut l'obliger à se faire avorter, à

subir une césarienne, à ne pas allaiter son enfant ou à se faire stériliser.

« Elle n'est pas différente de la femme qui abuse de la drogue ou de l'alcool. Cette mère a le droit d'enfanter bien que son style de vie risque de porter atteinte au fœtus. C'est la liberté de choix. »



La Ville de New York a lancé hier son programme de distribution d'aiguilles hypodermiques gratuites aux narcomanes, dont l'objectif premier est d'enrayer la propagation du sida. (TELEPHOTO REUTER)

La ville de New York fournit aux narcomanes des aiguilles propres

selon AP
NEW YORK

■ La ville de New York a entrepris hier de fournir aux narcomanes des aiguilles hypodermiques propres en échange de leurs aiguilles usées, dans le cadre d'un programme grâce auquel on espère enrayer la propagation du sida.

On s'attend à ce que 200 toxicomanes se prévalent de ce programme, en vertu duquel, outre les aiguilles stériles, ils recevront des conseils et des informations sur le sida et les drogues en général. Par ailleurs, un autre groupe de 200 individus feront seulement l'objet de conseils, et à l'i-

sue d'une période de temps déterminée, les chercheurs tenteront d'établir si ces derniers manifestent un taux d'infection par le sida plus élevé que ceux qui ont reçu les aiguilles propres.

Les autorités ont bon espoir que ce programme encouragera les narcomanes à ne pas s'échanger leurs aiguilles, procédé qui constitue l'une des principales causes de propagation du sida. A New York, les aiguilles hypodermiques ne peuvent être achetées que sur ordonnance.

Des programmes du même genre existent depuis quelque temps en Europe, et d'autres villes américaines envisagent de suivre cet exemple.

Le Dr Stephen Joseph, commissaire à la Santé de la ville de New York, précise qu'il s'agit d'un effort pour déterminer si l'échange d'aiguilles pourra aider à enrayer la transmission du sida entre les narcomanes, à leurs partenaires sexuels et aux enfants qu'ils pourront avoir. Il s'agit, a-t-il dit, d'un fléau qui exerce déjà des effets dévastateurs sur certaines minorités.

Des quelque 17 000 cas de sida signalés à New York depuis 1981, 4 500 seraient le fruit d'injections intraveineuses. Selon le Dr Joseph, plus de la moitié des 200 000 narcomanes de la ville sont porteurs du virus du sida.

Un ex-détenu raconte comment Alex Hilton aurait battu Thomas Kiddie

YVES BOIVERT

■ Un ancien détenu de la prison de Bordeaux est venu raconter à la Cour, hier après-midi, de quelle façon Alex Hilton s'y serait pris pour battre Thomas Kiddie, 39 ans, vers la fin du mois de mai dernier.

André Lefebvre témoignait devant le juge Pierre Brassard, de la Cour du Québec, dans le procès de l'ex-boxeur de 23 ans.

Hilton est accusé d'avoir commis 15 actes criminels de complot, menaces, voies de fait, séquestration et agression sexuelle, perpétrés à l'intérieur des murs de la prison de Bordeaux entre les 25 et 31 mai 1988.

L'ex-détenu a déclaré au juge

qu'Alex Hilton était « le boss » de l'aile A du sous-sol de la prison de Bordeaux. « Il fallait toujours marcher aux ordres d'Alex Hilton, parce que c'est lui qui était le plus fort de la gang. »

Selon le témoin, Hilton voulait exercer des représailles contre Thomas Kiddie, parce que ce dernier aurait rapporté aux gardiens les actes initiés par Hilton contre Russel Jensen.

Lefebvre a déclaré que l'ancien pugiliste recrutait parmi les plus faibles de l'aile les éventuels exécutants de ses plans.

Le témoin s'est toutefois exclu des manoeuvres en disant qu'il était trop frêle pour exécuter la « sentence ». Hilton lui aurait néanmoins fait garder la porte de la salle de récréation où Kiddie fut battu. « Ça ne m'intéressait pas de surveiller les gardiens. Je trouvais que Thomas — Kiddie — avait fait son devoir en aidant Russel Jensen. »

Selon Lefebvre, un autre détenu, François Dumesnil, aurait pris Kiddie par derrière avec une serviette, pour lui cacher la vue, pendant que Peter Laurie lui assénait des coups au visage et que Hilton lui envoyait quelques jabs sur le côté gauche.

À la suite de ces événements, les gardiens avaient longuement interrogé le témoin. « Je ne leur ai rien dit, à ce moment-là. Mais Alex Hilton pensait que j'avais tout dit. »

« Il — Hilton — est venu à la porte de ma cellule. Il m'a dit que si jamais on se retrouvait au pen ensemble, il allait me tuer. »

C'est après ces supposées menaces que le témoin aurait décidé de

tout dire aux gardiens, jugeant qu'à ce stade, mieux valait « dire la vérité ».

Lefebvre a aussi déclaré que Russel Jensen avait un jour été obligé de téléphoner à son père pour obtenir les \$200 que lui réclamait Hilton « pour sa protection », argent avec lequel, a dit le témoin, Hilton achetait « du hash ».

En avant-midi, le chirurgien qui a opéré Kiddie a fait état des lésions dont il souffrait au moment de son hospitalisation, le 2 juin. La rate de Kiddie avait éclaté et on dut lui en faire l'ablation. La victime avait perdu environ deux litres de sang. Le détenu avait aussi une fracture du nez et une laceration du cuir chevelu de trois centimètres.

Puis, Me Jeffrey Boro, de la défense, a procédé au contre-interrogatoire — qui avait été reporté pour entendre le médecin — de Thomas Kiddie, venu témoigner la semaine dernière.

— N'est-il pas vrai que vous n'aimez guère Alex Hilton?

— Depuis qu'ils se sont mis à quatre pour me sauter dessus, non. S'il avait voulu se battre d'homme à homme, ça ne m'aurait pas dérangé. Il n'avait qu'à le dire, je n'ai pas peur. »

Sur ce, Me Boro a mis Kiddie en contradiction avec certaines de ses déclarations antérieures. Il a par ailleurs mis en preuve que Kiddie a passé près de la moitié des 20 dernières années derrière les barreaux.

Le procès reprend ce matin, avec le contre-interrogatoire de Lefebvre.

Exécution en Floride

Agence France Presse
STARKE, Floride

■ Jeffrey Joseph Daugherty, un Américain de 33 ans meurtrier de quatre femmes, a été exécuté hier sur la chaise électrique de la prison de Starke (Floride).

Daugherty a été exécuté quelques minutes après que la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire des États-Unis, eut rejeté une ultime demande d'examen de l'affaire.

Il avait été condamné le 1er mars 1976 pour le meurtre de La-

vonne Sailer, une auto-stoppeuse qu'il avait abattue de cinq balles tirées à bout portant après l'avoir dévalisée. Il était également sous le coup de trois peines de prison à vie pour les meurtres des trois autres victimes, Betty Campbell, Carmen Abrams et Elizabeth Shanks.

Le dernier condamné à mort à être exécuté en Floride avait été Willie Darden, pour le meurtre d'un propriétaire de magasin. Jeffrey Daugherty est le 19e condamné de Floride à subir la peine capitale depuis le rétablissement de celle-ci par la Cour suprême en 1976 et le 105e aux États-Unis.

Boulevard St-Martin Auto

SUBARROUM!

TRANSMISSION AUTOMATIQUE INCLUSE

\$11,795 Quantité limitée

SUBARU FAMILIALE DL AUTOMATIQUE

Taxe, transport et préparation en sus.

SUBARU-ST-MARTIN AUTO INC.

667-4960

1430, BOUL. ST-MARTIN O., CHOMEDEY, LAVAL

SUPER VENTE

de tapis orientaux

Jusqu'au 19 nov. 1988

65% DE RABAIS

Jusqu'à

● PERSANS

● INDIENS (SARA, DHURRY)

● ÉGYPTIENS (CHOIX EXCLUSIF)

● CHINOIS 90 LIGNES

● PAKISTANAIS, TURQUES

PLAN DE FINANCEMENT DISPONIBLE

CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES

Shimy Tapis exclusif

5159, av. du Parc (entre av. Laurier et Fairmount) 271-8813

Voici

L'AUTO DE VOS RÊVES

- Porsche 87 928 S-4 noire, 10000 km
- Jaguar VDP 85-86-87
- Jaguar XJ6 87-88 (dém.)
- Jaguar Sovereign 85-87-88 (dém. spécial)
- SAAB 900, 88 turbo convertible, dém., noire
- Rolls Royce 88, silver spirit, dém., blanc

AUTOS DE COLLECTION

JAGUAR XKE CONVERTIBLE 74

LOTUS ESPRIT 79 SPECIAL EDITION

SAAB JAGUAR Lamborghini

Automobiles Élegante

4350, boul. Métropolitain Est

Montréal, 374-6550

PRÊTS

commerciaux seulement

sans nantissement.

Rapid Finance Co. Ltd.

342-4488

ANGLAIS

COURS DE CONVERSATION

1. **COURS PRIVÉS:**
à partir de 20\$ la leçon

2. **IMMERSION:**
800\$ par semaine (cours privés)

3. **COURS DE GROUPE:**
199\$ (6 à 8 élèves, 36 leçons)

Aussi:

Espagnol - Italien - Allemand

LPS®

Langues, Productions, Services, Ltée

Place Bonaventure

878-2821

QUOI DE NEUF LE NEUF?

Le neuf novembre, après 43 années d'expérience dans le monde de l'automobile, Robert Coiteux décide de joindre les ligues majeures en ouvrant Coiteux Lincoln Mercury Ltée.

Ce sera le seul concessionnaire au monde à posséder 3 étages de salle de montre pouvant accueillir 90 voitures. Coiteux Lincoln Mercury pourra donc offrir à sa clientèle toute la gamme de modèles 1989 Lincoln, Mercury, Scorpio, XR4Ti ainsi que les camions légers Ford.

Finalement, pour compléter le tableau, Coiteux Lincoln Mercury s'est doté d'une équipe chevronnée au secteur des ventes, des pièces et du service après-vente. De quoi satisfaire tous et chacun.

Le neuf novembre n'y allez pas par quatre chemins. Venez choisir votre véhicule chez le concessionnaire le plus neuf en ville!



Coiteux Lincoln Mercury. 5235, avenue Papineau, Montréal. Tél.: 526-3363

T É T E S D ' A F F I C H E

Guy Pinard



Thierry De-beur, qui prépare un guide sur les bières, était récemment l'hôte d'une dégustation à l'aveugle des bières offertes sur le marché québécois. Des juges comme **Nick Hamilton**, de l'Association des brasseurs amateurs du Québec, **Don Jean Landri**, sommelier à l'hôtel Le Quatre-Saisons, **Andrew Lewis**, de l'Académie du vin, et **James MacGuire**, chef propriétaire du restaurant Passepartout ont porté leur jugement. La Labatt 50, première parmi les bières fabriquées au Canada, a été classée au 6^e rang (toutes catégories), derrière la Maredsous (Belgique), la Duvel (Belgique), la Pilsner Urquell (Tchécoslovaquie), la Kulmbacher (RFA) et la Mort Subite Gueuze (Belgique).

Lorsque **Elaine Conway-Dupuis**, principal chez Coopers & Lybrand Ltée, fut intronisée au **Beaver Club**, c'est une femme, **Sylvie Gendreau**, qui lui servit de marraine. C'était une première dans l'histoire du club.

Robert Ayotte et **Michel St-Germain**, respectivement directeur du Marketing et chef de service au Développement des produits chez Loto-Québec, ne sont pas revenus les mains vides de Cincinnati, où s'est déroulé le récent gala de la National Association of State and Provincial Lotteries, puisqu'ils ont accepté au nom de Loto-Québec le premier prix des catégories «messages spéciaux» et «loteries passives», ainsi que le Grand Prix du concours.

Richard Beaudoin, qui avait communiqué à CKAC l'annonce de l'incendie de Saint-Basile-le-Grand, est le gagnant du concours *La nouvelle en primeur*. Il a reçu un chèque de \$10 000 des mains de **Liza Hébert**, vice-présidente de CKAC.

Richard French, ministre des Communications du Québec, **André Bureau**, président du CRTC, **Léonce Montambeault**, président et chef de la direction de Bell Canada, **Pierre Hébert**, président de Club Vidéotron Li-

mitée, et **Leonard Matthews**, président de l'American Association of Advertising Agencies, seront les conférenciers lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des annonceurs demain à l'hôtel Le Quatre-Saisons.

Gérard Gauthier, président de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, invite la population à une célébration oecuménique qui aura lieu le 20 novembre, à 16h, en l'église Saint-Léon de Westmount.

Le Cercle des amis de la littérature, affilié à la Société des écrivains canadiens, sera l'hôte d'une rencontre entre **Bruno Roy** et ses lecteurs ce soir à 20h, à la maison de la culture de Côte-des-Neiges. Renseignements: 737-7603.



Place aux jeunes

Ce sont deux jeunes, **Caroline Houde** et **Jean-François Séguin**, qui ont eu l'honneur d'animer la récente inauguration officielle du campus de Longueuil du collège Charles-LeMoine, sous l'oeil attentif de **Me Bernard Gagnon**, président du conseil, **Jean-Yves Ferland**, directeur général, et **Jean Mercier**, directeur du campus. Ceux qui assistaient à la cérémonie ont été agréablement surpris de leur aplomb au micro.

François Laramée, rédacteur en chef de *Le Courrier du Sud*, a été réélu à la présidence du Cercle de presse de la Montérégie. Les autres principaux dirigeants sont **Claude Ménard**, vice-président; **Chantal Provost**, secrétaire; et **Ginette Claude Perron**, trésorière.

Le vernissage des oeuvres de **Marie Aloir** aura lieu demain à 14h, à la galerie du Centre, à Saint-Lambert. Renseignements: 672-4772.

Le Festival d'été de Lanaudière et les Éditions Libre Expression seront les hôtes demain à 16h, du lancement du livre *Pierrette Alarie et Léopold Simonde: deux voix, un art*, de **Renée Maheu**. Les deux artistes seront sur place.

Jean Brassard, vice-président exécutif du Groupe CGI, sera l'invité de Planiforum demain à 17h, à l'hôtel Ramada Renaissance du Parc. Renseignements: 280-5144.

L'acteur et chanteur **Marc Gélinas** procédera au lancement de *J'aurais bien été pute... mais j'ai pas de client* demain à 19h, au bar de **Marc Hamilton**, 1669, rue Saint-Hubert.

Josette Stanké sera la conférencière lors d'une rencontre qui aura lieu au nouveau local de Re-nou-vie demain à 19h, au 123, rue Saint-Jean-Baptiste, à Châteauguay. Renseignements: 692-9805.

La revue *Le monde juridique* a contribué à l'organisation d'un dîner en hommage au juge **Albert Gobeil**, récemment nommé juge en chef de la Cour du Québec. L'événement aura lieu demain à 19h, au restaurant Hélène-de-Champlain. Renseignements: 286-9283.

Plusieurs activités auront lieu demain à 20h. La Société généalogique canadienne-française accueillera le journaliste et écrivain **Louis-Martin Tard** au sous-sol de l'église Sainte-Bibiane. Renseignements: 276-3860. — Le peintre **Mongeau** rencontrera ses adeptes à la galerie de la Ville, à Dollard-des-Ormeaux. — La Société des écrivains canadiens sera l'hôte, des poètes **Jean Chapdelaine Gagnon**, **Serge Legagneur** et **P. Gaston Morissette**. Renseignements: 381-2860. — **Jean Cédras**, **Linda Hazel** et le Ballet théâtre de Laval Inc. seront l'hôte de la première projection publique du vidéo *Portrait d'une production* à la Maison des arts de Laval. Renseignements: 662-4442.

Brian O'Neil, chef de cuisine au restaurant «Top of the Tower» du Boca Raton Hotel and Club, en Floride, fera goûter la cuisine de la Floride à la clientèle de l'hôtel Le Reine Elizabeth du 9 au 27 novembre, à l'invitation de **Georges Villedary**, directeur général de l'hôtel. Renseignements: 861-3536.

Liza Hébert, directrice générale de CKAC et vice-présidente de Télémedia, parlera des relations qui doivent exister entre les médias et les chambres de commerce vendredi à 9h, dans



Un «lion» à l'hôtel de ville

Jean Léveillé (à gauche), président de Léveillé, Vickers & Benson, a profité de son passage à l'hôtel de ville pour signer le livre d'or et montrer au maire **Jean Doré** le Lion d'argent reçu au prestigieux Festival international des films publicitaires de Cannes.

PHOTO RENE PICARD, LA PRESSE

le cadre des assises annuelles de la Chambre de commerce du Québec, au centre des congrès de Laval. Renseignements: 682-5255.

Jean Pierson, administrateur-gérant d'Airbus Industrie, sera l'invité de la Chambre de commerce de Montréal le mardi 15 novembre, à midi, au Grand-Hôtel. Aucune réservation ne sera acceptée après 15h vendredi. Renseignements: 288-9090.

Le Centre Rockland a confié à **Agnès Grossmann** et à l'Orchestre Métropolitain l'ouverture de la saison des fêtes, qui aura lieu samedi à 10h.

Le chef de train **Jean-Claude Chabot**, de la STCUM, est également photographié à ses heures, et une de ses photos, intitulée *Diligence*, a été sélectionnée parmi quelque 4 500 photos par

le magazine canadien *PhotoLife*.

L'Union des municipalités du Québec vient de s'associer à la firme Promexpo afin de mettre sur pied le premier Salon de la municipalité, qui aura lieu du 6 au 8 avril 1989, au palais des congrès de Montréal. **Camille Rouillard**, président de l'UMQ et maire de Valcourt, est évidemment heureux de cette initiative.

Diane Paradis, directrice générale de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec, et présidente de la section de Montréal, a remporté le prix de la Société canadienne des directeurs d'association pour le meilleur article français, publié dans la revue *Directeur d'association*.

Me Serge Gravel assume la direction du nouveau bureau européen que l'étude d'avocats Ogilvie Renault a ouvert à Paris.

À JEUDI

AUJOURD'HUI

LE LIBRE-ÉCHANGE OUI OU NON?

NOS EMPLOIS SONT-ILS MENACÉS? PIERRE PASCAU TRANCHE LA QUESTION.

En direct de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, **Bernard Landry** Économiste et **Fernand Daoust** Secrétaire général de la FTQ répondent à l'Informateur.

En ondes, dès 11h45



QUAND PIERRE PASCAU PARLE... TOUT LE MONDE EN PARLE

CKAC 73

LA SUPER STATION

DE MONTRÉAL

Les heures d'ouverture: Bourassa doit «se mouiller»

Sinon, la coalition prévoit un «novembre noir»

CONRAD BERNIER

■ Une coalition regroupant des représentants d'associations de consommateurs, de travailleurs et de commerçants, qui dit totaliser près d'un million de membres, s'oppose vigoureusement à l'ouverture des commerces le dimanche. Hier, en conférence de presse, ses porte-parole ont réclamé une rencontre avant mercredi avec le premier ministre Robert Bourassa.

Les membres de la coalition se sont rencontrés, en fin de semaine, pour faire le point sur le dossier. C'est unanimement qu'ils ont conclu à l'urgence d'un projet de loi qui permettrait d'en finir une fois pour toutes avec «ces exceptions du dimanche qui constituent une concurrence déloyale et siphonnent des centaines de millions».

La coalition se dit convaincue d'exprimer la volonté d'une majorité de Québécois lorsqu'elle réclame un projet de loi qui vise, notamment, à assurer la fermeture des commerces le dimanche, à éliminer les exceptions, à limiter aux seuls dépanneurs authentiques la vente de denrées alimentaires le dimanche, à imposer des peines sévères aux contrevenants.

Le porte-parole de la coalition, M. Michel Brunet, des Travaillateurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), a parlé d'un véritable fouillis qui doit cesser, avec l'adoption d'un projet de loi cohérent et équitable pour toutes les parties impliquées.

Dans le contexte actuel, «avec les manœuvres de Provigo, favorable à l'ouverture du dimanche,

et du soi-disant consensus du ministre Pierre MacDonald (Industrie et Commerce)», M. Brunet soutient que le premier ministre «doit se mouiller dans ce dossier, avant la prochaine réunion du cabinet des ministres, s'il veut s'épargner un novembre noir quasi inévitable».

«La préoccupation fondamentale des intervenants, a pour sa part expliqué le porte-parole des ACEF, est de préserver la qualité de vie des Québécois. L'affaire des heures d'ouverture des commerces, le dimanche, n'est pas une querelle entre travailleurs et patrons ou entre concurrents. Il s'agit d'un débat de société dans lequel le consommateur est prioritairement concerné».

La majorité des membres de la coalition sont toutefois favorables à un élargissement des heures d'affaires le mercredi.

Il est très rare qu'un pays agisse comme l'a fait le Venezuela

DANIELLE BONNEAU

■ Chaque pays a le droit de refuser les avions d'une compagnie aérienne qui ne respecte pas les termes d'une entente conclue avec lui. Mais très peu se servent de cette prérogative.

Lorsque le gouvernement du Venezuela n'a pas accordé la per-

mission d'atterrir à quatre compagnies aériennes du Canada (dont Wardair, National et World Ways), en fin de semaine, il a donc fait un geste isolé.

«Je ne me souviens pas d'avoir vu un tel incident, raconte Allen Krause, directeur des Vacances Wardair, une division de la compagnie Wardair qui n'est pas du tout reliée aux événements du week-end. Quelques compagnies aériennes ont joué avec le feu et n'ont reçu la permission d'atterrir qu'une fois dans les airs, mais la situation a toujours été réglée à temps. C'est très rare qu'un pays agisse de cette façon.»

La cause présumée de cet imbroglio? Les compagnies jugées fautives n'auraient pas présenté leurs plans de vols et leur horaire d'hiver dans les délais prévus. Mais, explique Linda Lee, directrice des relations publiques chez Wardair, les avocats consultés par la compagnie, hier, considéraient que les papiers requis étaient en règle. Tout devrait être réglé avant le prochain vol, vendredi.

La compagnie a offert vendredi à la plupart des vacanciers, qui avaient acheté leurs billets par l'entremise de l'agence les vacances, de se rendre à Acapulco, au Mexique. Elle a offert d'autres destinations-soleil aux clients qui le désiraient. Certains ont préféré tout oublier.

L'avion de la compagnie National s'est quand même rendu à Margarita, mais il a été immobilisé pendant plus de 24 heures. La plupart des 246 vacanciers doivent revenir samedi.

Pour l'instant, seuls les vols des

compagnies Air Canada et Minerve ont l'autorisation de se rendre au Venezuela.

Selon Josée Miville-Dechéne, agent d'information à l'Office national des transports du Canada, les services de vols réguliers dépendent des accords aériens bilatéraux conclus entre les pays. Ces accords durent quelques années. Les vols notifiés, toutefois, n'obtiennent pas exactement aux mêmes règles et doivent être renégociés chaque année.

Chaque pays établit ses propres exigences, explique-t-elle. Le Venezuela et la Jamaïque, par exemple, préfèrent les vols notifiés parce que la grande majorité des vacanciers ont des forfaits. Ils dépensent donc plus d'argent que s'ils campaient sous la tente pendant deux semaines.

La France et le Portugal, par ailleurs, limitent le nombre de vols notifiés et de sièges, pour protéger les vols réguliers de leurs compagnies aériennes. L'Angleterre, pour sa part, insiste pour que les sièges des vols notifiés soient réservés à l'avance. De cette façon, les hommes d'affaires ne pourront réserver un siège bon marché à la dernière minute et opéreront pour un vol régulier.

Et le Canada? Lui aussi a ses propres exigences. Les vols notifiés des compagnies aériennes étrangères doivent amener un certain taux de touristes au pays. Les transporteurs étrangers ne peuvent avoir des prix plus bas que ceux du Canada.

Aucun avion ne s'est jamais vu refuser le droit d'atterrir au Canada parce qu'il contrevenait à l'entente conclue.

Braconniers condamnés pour avoir chassé à l'aide de projecteurs

GILLES ST-JEAN

■ Des braconniers qui utilisaient des projecteurs pour attirer les cerfs qu'ils chassaient pendant la nuit, ont été condamnés à diverses amendes ces jours derniers par des juges de la Cour des sessions, à fait savoir hier le ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

Ainsi, le juge Raphaël Barrette a condamné Gilles Dumas, André Chevrier et Lucie Dumas, de l'île Perrot, à une amende de \$1000 chacun plus les frais pour avoir chassé de nuit à l'aide d'un projecteur, dans la région de Rigaud.

Pour sa part, le juge Pierre Laberge a condamné Denis Beaudin, Guy Léger et Daniel Beaulieu, de Ormstown, à chacun \$1000 d'amende plus les frais pour une infraction similaire. Un autre membre du groupe, Roger Beaudin, a été condamné à une amende de \$2775 pour avoir chassé avec un projecteur et pour avoir transporté une arme chargée dans son véhicule.

Les juges Laberge et Raymond Boyer ont aussi condamné Claude Bouchard et Christian Chouinard, de Châteauguay et Sainte-Martine, à \$1000 d'amende plus

les frais chacun, pour avoir chassé à l'arc dans la région de Rigaud, toujours à l'aide de projecteurs.

Le juge Barrette a aussi condamné Gilbert Farmer, Georges Farmer, Benoit Dumaresq et Etienne Therrien, de la région de Rigaud, à des amendes totalisant \$2475 pour avoir chassé le cerf pendant une période prohibée.

Le juge Barrette a enfin condamné Gilbert Parisien, de Huntingdon, à une amende de \$1275 plus les frais pour avoir chassé le cerf pendant la nuit.

Toutes les armes saisies par les

garde-chasse sur ces braconniers ont été confisquées.

Le MLCP demande aux citoyens témoins d'actes de braconnage de communiquer avec lui au 1-800-463-2191, 24 heures par jour.

Le L-1011 d'Air Canada a été saisi illégalement

AFP LONDRES

■ La saisie par les douanes britanniques d'un appareil d'Air Canada à la fin avril après la découverte, dans sa cargaison, d'un conteneur de résine de cannabis, n'était pas justifiée, a décidé hier un tribunal de Londres.

Le tribunal avait été saisi le mois dernier par les douanes britanniques qui cherchent à obtenir de la justice une confirmation de leur décision de saisir l'appareil avant de le laisser repartir contre le versement d'une caution de 50 000 livres (\$110 000 environ).

Les juges ont estimé que le transporteur ne pouvait être tenu responsable de chargements illicites, en l'occurrence de la drogue, cachée dans des conteneurs.

L'appareil, un Tri-Star, avait effectué le 26 avril dernier un vol régulier Singapour-Londres. La drogue avait été découverte dans les entrepôts de l'aéroport d'Heathrow et l'avion avait été placé sous sequestre au cours d'un nouveau passage à Londres.

Les douanes britanniques ont la possibilité de faire appel.

Les activités de 12 palais de justice perturbées

ROLANDE PARENT de la Presse Canadienne

■ Dans 12 palais de justice du Québec, dont celui de Montréal, les activités seront perturbées aujourd'hui en raison de la décision des avocats de pratique privée, plus particulièrement ceux acceptant des mandats de l'Aide juridique, de ne pas se présenter devant les tribunaux.

Ces avocats qui s'occupent surtout de causes criminelles et de dossiers relevant du Tribunal de la jeunesse et de la famille veulent ainsi exercer des pressions sur le Conseil du Trésor pour son refus de réviser à la hausse les tarifs de l'aide juridique.

Les palais de justice qui risquent d'être touchés sont ceux de Montréal, Québec, Hull, Sept-Îles, Baie-Comeau, Rivière-du-Loup, Rimouski, Percé, Car-

leton, Amqui, Matane, Mont-Joli et Campbell's Bay.

Au lieu de se présenter devant les tribunaux, un certain nombre d'entre eux accorderont une consultation gratuite aux citoyens qui se rendront au palais de justice et au Tribunal de la jeunesse, dans toutes les villes énumérées, sauf celle de Québec.

A cet endroit, les avocats boudront également les tribunaux, mais n'accorderont pas de consultations, l'ayant déjà fait la semaine dernière.

En outre, jeudi, ce sera au tour des avocats de pratique privée de Rouyn, Amos, Val d'Or et de la Beauce de manifester leur mécontentement.

Les quelque 2800 avocats de pratique privée exécutent des mandats de l'Aide juridique ont notamment l'appui de l'Association des avocats de la défense, du Bâtonnier de Montréal, Rol-

and Boudreau, et des procureurs de la Couronne.

En conférence de presse, hier, l'ex-bâtonnier Serge Ménard a brandi une menace à l'endroit du Conseil du Trésor.

Il a expliqué que les avocats de pratique privée ayant des mandats de l'Aide juridique avaient le pouvoir d'alourdir en coût en temps l'administration de la justice au Québec, par exemple, en assignant le plus de témoins possible.

«On peut lentement et graduellement commencer à le faire afin que le Conseil du Trésor entende le seul langage qu'il connaît, celui de l'argent», a-t-il dit.

Le négociateur des avocats, Pierre Gagnon, ne comprend pas pour quelles raisons le Conseil du Trésor tarde tant à renégocier les tarifs en matière pénale qui, a-t-il dit, remontent à 1981 et devaient être en vigueur jusqu'en 1984 et ceux en matière

civile qui ont été fixés en 1984 et devaient prendre fin en 1986.

Lors d'une rencontre avec les négociateurs gouvernementaux, la semaine dernière, Me Gagnon a été informé que le gouvernement avait commandé une étude comparative entre les coûts de l'Aide juridique engendrés par les permanents et par les avocats de pratique privée.

Me Gagnon évalue que l'actualisation des tarifs demandée correspond à un pourcentage annuel moyen de 8,57 pour cent depuis le 1er janvier 1984 (dans le cas des matières pénales) depuis le 1er janvier 1986 dans toutes les matières.

Cette demande représenterait des déboursés annuels de \$5 millions à \$7 millions, dont la moitié devrait normalement être assumée par le gouvernement fédéral, a expliqué Me Gagnon.

Oubliez l'heure durant 57 heures

60% de réduction de 23h le vendredi à 8h le lundi matin

Tous les week-ends de l'année, vous avez de très bonnes raisons d'appeler tous les êtres qui vous sont chers. Vous pouvez aussi profiter des périodes de réduction

offertes tous les soirs de la semaine. Avec les baisses de tarif qui ont eu lieu depuis l'an dernier, l'interurbain Bell est plus abordable que jamais. Jetez un coup d'oeil au tableau ci-contre et prenez note des périodes de réduction.

57 heures tous les week-ends: pas besoin de regarder l'heure pour appeler quelqu'un qui vous aime.

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
8h							
18h							
23h							

Communications de numéro à numéro sans assistance du téléphoniste, au Québec, en Ontario et dans les localités des Territoires du Nord-Ouest desservies par Bell Canada.

Pas besoin d'être bien riche pour appeler un être cher.

Bell

Membre du réseau national Telecom Canada

11

LE NOUVEAU RESEAU DE LOCATION-BAIL CHRYSLER

Oui, pour 11 raisons!

LE NOUVEAU RESEAU DE LOCATION-BAIL CHRYSLER DONNE UNE TOUTE NOUVELLE DIMENSION A LA LOCATION. IL VOUS D'EPLOIE TOUT UN RESEAU D'AVANTAGES ET DE PRIVILEGES...

AVANTAGES

- ACCUEIL** Un professionnel de la location est à votre service tout au long de la durée du contrat.
- CHOIX** Vous choisissez le véhicule qui convient exactement à votre personnalité et à votre style de vie.
- TERMES** Les termes de location sont souples et correspondent à tous les budgets.
- SERVICE** Le service est assuré par des techniciens spécialisés, formés par Chrysler.

PRIVILEGES

- CARTE DE MEMBRE** Elle vous donne droit à des escomptes substantiels sur l'achat de pièces et sur les coûts de main-d'oeuvre.
- SERVICE PREFERENTIEL** Il facilite les rendez-vous de service.
- SERVICE DE TRANSPORT** Lors des mises au point habituelles de votre voiture, on assure votre transport dans les limites du territoire du concessionnaire.
- PROGRAMME D'ENTRETIEN** C'est un programme optionnel. En y adhérant, vous évitez la plupart des frais de réparation, y compris les frais de remorquage, et en plus on vous prête une voiture, si la votre ne peut vous être remise dans les 24 heures.

FIABILITE

- LE NOM CHRYSLER** Le nouveau réseau de location-bail est un programme national endossé par Chrysler Canada.
- LA GARANTIE CHRYSLER** Le groupe motopropulseur de votre voiture est protégé par la garantie Chrysler - 7 ans ou 115 000 km.
- LA DISPONIBILITE CHRYSLER** Un service téléphonique gratuit est à votre disposition pour vous mettre en contact direct avec Chrysler Canada.

LE RESEAU DE LOCATION-BAIL CHRYSLER

**Garantie limitée sur le groupe motopropulseur. Possibilité de franchise. Déclarez-vous comme concessionnaire.*

LES PROFESSIONNELS DE LA LOCATION. Pour vous renseigner sur les avantages et les privilèges offerts par le Réseau de location-bail Chrysler, adressez-vous à...

M. Alex Guen Directeur de la location Boulevard Dodge Chrysler (1972) Ltee 330, boul. Crémazie ouest Montréal, Québec (514) 389-7871	M. Maurice Messier Directeur de la location Touche Automobile Limitée 2175, avenue Papineau Montréal, Québec (514) 326-6891	M. Luc Belanger Directeur de la location Automobiles Plymouth Chrysler de Laval Ltee 1038, boul. de la Laurendie Laval, Québec (514) 668-8080	M. Michel Rousseau Directeur de la location Dollard-Nesman Plymouth Chrysler Ltee 8580, boul. Newman Lafayette, Québec (514) 363-5000	Mrs. Myra Gold Directeur de la location Automobiles Plymouth Chrysler de Pointe-Claire Ltee 375, boul. Bruneau à Pointe-Claire, Québec (514) 658-8033	M. Paul Drolet Directeur de la location Rond-Point Dodge & Chrysler Ltee 6335, boul. Cartier St-Hubert, Québec (514) 658-4110	M. Michel Lefebvre Directeur de la location Champion Dodge Chrysler Ltee 1030, rue Wellington Verdon, Québec (514) 761-4801
--	---	---	---	---	---	---

BYE BYE L'HIVER

Vendredi dernier, lors de l'émission «Bonjour champion» à CKAC, on rencontrait les derniers gagnants de la super promotion Bye Bye l'hiver. En tout, 35 couples chanceux s'envolèrent vers des cieux plus cléments cet hiver: la Floride, le Venezuela, le Mexique, la république Dominicaine, Cuba, la Jamaïque, etc.

Bravo à nos gagnants et bon voyage!

Sur la photo, de gauche à droite: Évangéline Troulis, agent de réservations chez Air Canada Touram, Christiane Dubé, du service de la promotion à La Presse, Yves Pichette de Verdun (Miami), Michaud Valmont de Terrebonne (Fort Lauderdale), Lise Levasseur d'Anjou (Fort Lauderdale), Muriel Dionne de Laval (Caracas), Benoit Cartier, directeur des communications à CKAC, Louis-Paul Allard, animateur de l'émission et Raymonde Gauthier de Montréal (Fort Lauderdale).

CKAC 73
LA SUPER STATION DE MONTRÉAL

La Presse

Air Canada Touram

500\$ de rabais sur les Eagle Vista.

Eagle Vista 1989 3 portes



Eagle Vista 1989 4 portes



Équipement standard

- Moteur de 1,5 L • Boîte de vitesses manuelle 5 rapports surmultipliée
- 7,8 L/100 km (36 mi/gal.) en ville
- 5,7 L/100 km (50 mi/gal.) sur route

Équipement standard

- Moteur de 1,5 L • Boîte de vitesses manuelle 5 rapports surmultipliée
- 7,8 L/100 km (36 mi/gal.) en ville
- 5,7 L/100 km (50 mi/gal.) sur route

Il est maintenant plus tentant que jamais de posséder une Eagle Vista 1989, 3 portes ou 4 portes, raffinée et tellement plaisante à conduire. Ces deux petites voitures sophistiquées vous sont en effet offertes avec un généreux rabais.

Mais...faites vite! Cette offre prend fin le 30 novembre*.

Chrysler Canada



Jeep

Eagle

Ça promet.

*Voyez votre concessionnaire participant pour les détails. Rabais direct du fabricant au consommateur. Peut être appliqué au prix d'achat. Le rabais s'applique à tous les modèles Vista 1989 3 portes et 4 portes en stock. Se termine le 30 novembre 1988.



Francisc Geczi et sa fiancée Nicoleta Steluta Raducanu, photographés à Bucarest.

Il ne sait plus quoi faire pour arriver à ses fins

LILY TASSO

■ Francisc Geczi ne sait plus à quel saint se vouer pour pouvoir épouser la jeune Roumaine qu'il aime et vivre avec elle, sous le même toit.

«J'ai connu Nicoleta Steluta Raducanu par correspondance en 1985, deux ans après mon arrivée à Montréal. Une amie nous avait présenté», raconte le jeune homme âgé de 29 ans. D'origine roumaine lui aussi, devenu citoyen canadien, il travaille comme mécanicien dans une usine de textile où il voit à l'entretien des machines.

Dès son premier retour en Roumanie, en 1986, il s'empresse de demander en mariage Nicoleta, qui avait alors à peine 20 ans. Elle n'a pas dit pas non, mais son gouvernement ne lui a pas permis d'épouser un «étranger». En effet, c'est ce que Francisc était devenu aux yeux de ce même gouvernement qui l'a laissé émigrer au Canada, non pas avec un passeport roumain mais avec un document intitulé «Passeport pour personne sans citoyenneté».

M. Geczi reconnaît que sa famille est d'origine hongroise. Il y a une quarantaine d'années elle s'était installée à Clodopia, en Roumanie, où il est né. N'étant pas considéré comme Roumain,

le jeune homme n'a même pas pu obtenir un rendez-vous avec les autorités de l'immigration de son pays natal, lors de sa deuxième visite à Bucarest, en vue de plaider la cause de sa fiancée. À l'ambassade du Canada, à Bucarest toujours, on lui a répondu qu'on ne pouvait rien faire. Pourtant, Nicoleta a depuis un an son visa d'immigration pour venir ici.

La jeune fille est en mauvaise posture. Programmeur en informatique, elle ne trouve pas de travail depuis qu'elle a demandé à partir, rapporte Francisc en soulignant qu'elle parle le français et l'anglais.

M. Geczi s'est rendu dernièrement à l'ambassade de Roumanie à Ottawa où on l'a informé qu'on ne pouvait pas procéder avant que le nom de sa fiancée ne soit sur la liste des départs.

Désespéré, il s'est adressé à son député, Mme Lucie Pépin. «Elle a envoyé un téléx à l'ambassade du Canada à Bucarest», souligne Francisc qui n'a pas eu de nouvelles depuis.

En dernier recours, *La Presse* a appelé Linda Joyce, chargée du dossier de la réunification des familles pour l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est au Secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures. Elle a promis d'enquêter sur cette question.

le scrutin doit se dérouler au début de la semaine, alors que la majorité des employés sont au travail.

«Comment un organisme qui prône et gère l'éthique professionnelle peut-il ainsi faire preuve d'un manque de professionnalisme aussi grand», questionne la présidente.

La requête en injonction, qui vise à annuler les assemblées de votation, a été présentée devant la Cour supérieure du district de Gaspé. La majorité des membres de l'union québécoise réside à Trois-Rivières et dans le Bas du fleuve. Le juge, qui estime que la question est importante et pertinente, a pris la demande en délibéré. Il rendra sa décision vendredi.

L'Union des infirmières et infirmiers se plaint principalement du manque d'information. «Les documents fournis par l'ordre ne contiennent que des renseignements sommaires et ne permettent pas d'apprécier la pertinence de l'augmentation de la cotisation», explique Mme Chabot. Elle réclame un véritable processus de consultation.

Elle estime que la procédure actuelle fait en sorte que la décision ne soit prise que par un petit nombre de personnes.

Où sont les \$756 000 promis par Mme Lavoie-Roux en 1987?

PIERRE BELLEMARE

■ Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux, a pris l'engagement en mai 1987 d'octroyer \$756 000 sur cinq ans, pour dispenser des services aux handicapés physiques de toute la Montérégie.

Les associations de personnes handicapées de la Montérégie attendent toujours la concrétisation de cet engagement, annoncée publiquement lors du sommet socio-économique de la Montérégie, 18 mois plus tard.

M. Claude Beauregard, du Groupement des associations des personnes handicapées Richelieu-Yamaska et Mme Paulette Ranger, vice-présidente du conseil d'administration du CLSC de la Haute-Yamaska, ont indiqué hier qu'il serait maintenant temps que Mme Lavoie-Roux débloque l'argent promis en mai 1987.

«Il serait tout au moins impérieux que la ministre Lavoie-Roux nous fasse savoir si elle entend ou non donner suite à sa promesse formelle. Ainsi, nous serions fixés là-dessus et nous cesserions de vivre dans l'expectative, comme c'est le cas depuis dix-

huit mois», indique M. Beauregard.

De l'avis des intervenants, il s'agit d'une somme relativement minime sur un budget de \$756 000, échelonné sur cinq ans, sur un territoire regroupant 18 CLSC allant de Sorel à Valleyfield, jusqu'aux frontières américaines. «Cela représente la modique somme de \$7 000 par année pour chacun des territoires des CLSC. Ce ne sont que des «peanuts», mais il faut bien commencer quelque part», poursuit M. Beauregard.

Le projet original, conçu en 1985 par le CLSC de la Haute-Yamaska à Granby, suggérait un budget annuel de \$2,5 millions, au profit des 41 000 handicapés physiques de la Montérégie. L'objectif visé était de dispenser des services à ces personnes — ergothérapie, physiothérapie, orthophonie — et de supporter les familles en ayant la garde.

«À part la Gaspésie, la Montérégie est la seule région du Québec à ne pouvoir compter sur un établissement régional pour assurer ces services. Si bien que cette vaste région est totalement dépendante des institutions de l'île de Montréal», affirme M. Beauregard.

Les locataires de l'OMHM en ont assez...

■ Les locataires de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) en ont assez des tracasseries administratives d'une «bureaucratie méprisante» qui n'aura de cesse que le jour où ils seront «ghettoisés» pour de bon.

Ils en appellent donc à l'administration municipale du maire Jean Doré pour qu'enfin s'installe une gestion plus humaine et plus transparente au conseil d'administration de l'office.

Hier, en conférence de presse, le Front commun d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a vertement dénoncé l'énoncé de politique de l'OMHM, présentement à l'étude devant la commission permanente de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics.

«On nous avait promis une ré-

forme qui mettrait fin aux tracasseries administratives et qui installerait une gestion plus respectueuse de la mission sociale de l'office», a dit hier Mme Denyse Lacelle, porte-parole de FRAPRU, et présidente de l'Association des locataires des Habitations Jeanne-Mance.

À la place, soutiennent la quinzaine de groupes de locataires du FRAPRU, l'OMHM n'a qu'un but: rentabiliser à outrance en accélérant la «ghettoisation» des locataires à faible revenu.

«Où est-elle cette réforme pourtant promise par le Rassemblement des citoyens de Montréal en 1985, demande Mme Lacelle, quand l'OMHM veut modifier le règlement sur la fixation des loyers? Où est-elle cette réforme promise quand l'OMHM réclame

que les montants reçus par une famille d'accueil soient dorénavant considérés comme un revenu? Et où est-elle cette réforme promise quand l'OMHM veut forcer les jeunes qui ne vont plus à l'école à obligatoirement s'inscrire à l'aide sociale pour ensuite ajouter les prestations d'aide so-

ciale au revenu familial? Où est-elle cette réforme?» répète-t-elle.

En fait, estime-t-on au FRAPRU, le comité exécutif de la ville de Montréal devrait au plus tôt retirer cet énoncé politique d'avantage inspiré de la «sinistre» réforme de l'aide sociale que du programme du RCM.



Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique

L'honorable Charles L. Dubin, juge en chef adjoint de l'Ontario, a été nommé, conformément à la partie 1 de la Loi sur les enquêtes, afin de diriger ladite commission.

Le Commissaire est chargé de faire enquête et de présenter un rapport sur les faits et circonstances entourant le recours, par des athlètes canadiens, à diverses pratiques interdites ou à diverses drogues dans le but d'améliorer leur performance. Ladite enquête englobera les affaires récentes mettant en cause des athlètes qui étaient censés participer, ou qui ont participé, aux Jeux olympiques de Séoul, en Corée du Sud. La Commission est également chargée d'enquêter et de formuler des recommandations au sujet des questions liées au recours à de telles pratiques interdites ou drogues dans les sports.

AVIS D'AUDIENCE

LA COMMISSION TIENDRA SA PREMIÈRE AUDIENCE À 10 H, LE MARDI 15 NOVEMBRE 1988, À LA SALLE ONTARIO DE L'HÔTEL ROYAL YORK, À TORONTO, dans le but d'arrêter la marche à suivre et de recevoir les demandes des personnes et des organismes intéressés à se faire entendre. Quiconque souhaite participer aux audiences est invité à assister à celle-ci. À CETTE AUDIENCE-LÀ, LA COMMISSION NE RECEVRA NI TÉMOIGNAGE NI PREUVE.

La Commission sollicite les observations et les renseignements que peuvent lui fournir toutes les personnes et tous les organismes intéressés à l'égard de toute question qui relève de son mandat. Quiconque souhaite présenter un mémoire ou communiquer des renseignements pertinents à la Commission est prié de lui faire parvenir un exposé écrit succinct sur la nature des renseignements ou du mémoire qu'il lui destine, à l'une des personnes suivantes:

Robert P. Armstrong, c.r.
Avocat de la Commission

Michel Proulx, c.r.
Avocat de la Commission

Case postale 807, Succursale F
Toronto (Ontario)
M4Y 2N7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGEUQAM

pour se prononcer sur la poursuite de la grève

Mardi 8 novembre 1988 à 19 h
au Paladium, 1650, rue Berri.

Si vous êtes en retard pour votre vol Rapidair,

détendez-vous

vous êtes à temps pour le prochain.

Un départ à toutes les heures, et toute la journée, pour l'aérogare n° 2 de Toronto: vous n'avez jamais à attendre très longtemps pour votre prochain vol Rapidair. Ni à marcher très loin, avec nos comptoirs d'enregistrement et salons réservés.



Air Canada

Merci pour tous les bons moments

1938. Il y a 50 ans déjà et pourtant, il semble que c'était encore hier que notre père ouvrait son restaurant avec le fervent espoir d'en faire le meilleur «Steak House» de Montréal.

Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il a réussi. Moishes est renommé mondialement pour ses succulentes grillades, sa savoureuse cuisine et son service impeccable.

En souvenir de notre père, de son dynamisme infatigable, de son sens aigu des responsabilités et de son inaltérable enthousiasme pour cette rue Saint-Laurent qu'il aimait tant, vibrant à son rythme, nous, sa famille, tenons à remercier chaleureusement tous nos amis et clients.

Moishe était convaincu que lorsque des gens d'affaires se réunissent, qu'amis ou parenté se retrouvent autour d'une même table pour partager un bon repas, alors la bonne humeur règne, les coeurs sont joyeux et les bons moments deviennent d'heureux souvenirs.

Et rien ne changera jamais ça.

Moishes

50 jeunes années aujourd'hui.

3961, boul. St-Laurent, 845-1696

Bonne année!

Voici ce que nous offrons aussi
pour les modèles 1988!

MODÈLES 1989 ADMISSIBLES	CLIMATISATION SANS SUPPLÉMENT [†] Climatisation posée en usine, sans supplément de prix, pour les modèles 1989 neufs spécialement équipés, énumérés ci-dessous. Toutes taxes applicables en sus, y compris la taxe fédérale d'accise.	BOÎTE AUTOMATIQUE SANS SUPPLÉMENT [†] Boîte automatique sans supplément de prix pour les modèles 1989 neufs spécialement équipés, énumérés ci-dessous.	RABAIS DE 750 \$ [†] Rabais de 750 \$ sur le P.D.S.F. pour les modèles neufs 1989 spécialement équipés, énumérés ci-dessous.	RABAIS DE 500 \$ [†] Rabais de 500 \$ sur le P.D.S.F. pour les modèles neufs 1989 spécialement équipés, énumérés ci-dessous.
	[†] Climatisation posée en usine sans supplément ou boîte automatique sans supplément, ou profitez des rabais de 750 \$ ou 500 \$ offerts par GM sur le P.D.S.F. L'offre s'applique aux modèles spécialement équipés des véhicules neufs 1989 énumérés ci-dessous. Toutes taxes applicables en sus, y compris la taxe fédérale d'accise et les frais de transport. Offre valable uniquement pour les achats au détail. L'offre s'applique aux véhicules achetés et livrés entre le 19 octobre et le 31 décembre 1988.			
• CHEVROLET CAVALIER • PONTIAC SUNBIRD		✓	ou ✓	
• CHEVROLET BERETTA • CHEVROLET CORSICA • PONTIAC TEMPEST	✓	ou	✓	ou ✓
• OLDSMOBILE CALAIS • PONTIAC GRAND AM	✓	ou	✓	ou ✓
• BUICK SKYLARK	✓	ou		✓
• CHEVROLET CELEBRITY • PONTIAC 6000 • CUTLASS CIERA • BUICK CENTURY				✓
• PICK-UPS CHEVROLET S-10 ET GMC S-15		✓	ou ✓	
• CHEVROLET S/T BLAZER ET GMC S/T JIMMY	✓	ou	✓	ou ✓
• CHEVROLET BEAUVILLE • GMC RALLY STX	✓			
• GRANDS PICK-UP CHEVROLET C/K ET GMC		✓	ou ✓	

Voici ce que nous offrons aussi pour les modèles 1988!

REMISE DE 750 \$^{*} ✓ CHEVROLET CELEBRITY
✓ CUTLASS CIERA
✓ PONTIAC 6000
✓ BUICK CENTURY

REMISE DE 750 \$^{*} ✓ BUICK REGAL^{**}
✓ CUTLASS SUPREME^{**}
✓ PONTIAC GRAND PRIX^{**}

REMISE DE 400 \$^{*} ✓ CHEVROLET SPRINT
✓ PONTIAC FIREFLY

^{*}Remise offerte directement par General Motors. Vous pouvez garder ce montant ou l'appliquer à votre transaction. L'offre s'applique aux véhicules intégralement neufs de 1988 et de l'année de fabrication précédente achetés et livrés à partir du stock d'un concessionnaire participant, avant la fermeture des bureaux le 31 décembre 1988. L'offre comporte une participation du concessionnaire. Consultez le concessionnaire participant pour de plus amples détails.
^{**}L'offre s'applique uniquement aux nouveaux modèles à carrosserie «W» à traction avant.

GM LOCATION PLUS

TOTAL
GARANTIE
DE 3 ANS / 80 000 KM



GM : SYNONYME
DE BONNE VALEUR

Voyez votre concessionnaire Chevrolet/Oldsmobile ou Pontiac/Buick dès aujourd'hui

Un séisme en Chine fait au moins 600 morts

Le plus important tremblement de terre depuis 12 ans

Agence France-Presse
PEKIN

■ Six cents personnes au moins ont été tuées par un séisme de très forte intensité, le plus grave survenu depuis 12 ans en Chine, qui s'est produit dimanche dans la province du Yunnan, près de la frontière birmane, a annoncé hier soir la radio chinoise.

La radio a précisé que le tremblement de terre, d'une magnitude de 7.6 sur l'échelle de Richter, avait détruit de nombreuses habitations dans plus de dix districts de cette province.

Un responsable de la radio, contacté au téléphone, a souligné que ce chiffre était une estimation basse. «Il y a encore beaucoup de blessés graves dont une partie va probablement mourir», a-t-il déclaré à l'AFP.

Le tremblement de terre a détruit «la plupart des maisons» dans les districts de Lancang et Menglian, la zone de l'épicentre, et endommagé des bâtiments dans quatorze autres districts de la province du Yunnan, a pour sa part indiqué l'agence officielle Chine Nouvelle.

Le séisme s'est produit dimanche à 21 h 03 heure locale à environ 400 km au sud-ouest de Kunming, la capitale provinciale. Il a été suivi de 34 autres secousses d'amplitude variée jusqu'à hier matin 07 h 17 heure locale, a précisé l'agence chinoise.

Le bilan provisoire du séisme, que seule la radio avait rendu public hier à Pékin en fin de jour-

née, n'a pas pu être confirmé d'autres sources.

Un porte-parole du gouvernement provincial à Kunming, contacté par téléphone depuis Pékin, a déclaré n'être pas certain que le chiffre de 600 morts soit correct. «Les communications sont difficiles à établir avec les zones touchées par le séisme et nous n'avons pas encore de chiffres exacts», a-t-il ajouté.

Réticence

Les autorités chinoises ont jusqu'à présent semblé publier avec beaucoup de réticence toute information concernant la catastrophe. A Kunming, les différents organismes officiels joints par téléphone se sont montrés très évasifs, donnant l'impression aux observateurs qu'ils avaient reçu pour consigne de faire le silence sur l'étendue de la catastrophe.

Pour sa part, l'agence Chine Nouvelle faisait toujours état de 37 morts et de plus de 100 blessés hier en fin de journée.

Des opérations de secours d'urgence ont été mises sur pied par le gouvernement provincial du Yunnan pour porter assistance aux victimes et acheminer par avion des tentes, de la nourriture et des médicaments, a précisé l'agence officielle.

Le premier ministre, M. Li Peng, a appelé tous les services gouvernementaux compétents à déployer le maximum d'efforts pour venir en aide au gouvernement de la province du Yunnan, a rapporté l'agence Chine Nouvelle.

Toujours selon Chine Nouvelle, le Parti communiste chinois a décidé de dépêcher sur place le ministre de la Science et de la Technologie, M. Song Jian, qui est en même temps membre du comité central du PC.

Ces décisions prises au plus haut niveau semblent indiquer que le tremblement de terre, survenu dans une zone moyennement peuplée, est d'une exceptionnelle gravité, estiment les observateurs.

Les routes reliant les deux districts sinistrés aux villes de Gengma et de Sinmao ont été coupées par le séisme, mais des travaux ont déjà été entrepris pour les remettre en état. Le tremblement de terre s'est produit dans une zone éloignée et difficile d'accès.

La secousse tellurique de dimanche soir a été ressentie dans l'ensemble de la province et un responsable du bureau national de sismographie a précisé que «les habitants de Kunming ont été secoués» par le tremblement de terre.

On ignore l'ampleur des dégâts provoqués en Birmanie, l'épicentre du séisme étant situé à seulement 60 kilomètres de la frontière.

L'un des tremblements de terre les plus meurtriers de l'histoire s'était produit en 1976 en Chine, détruisant de fond en comble la cité industrielle de Tangshan, à 150 kilomètres au nord-est de Pékin. Il avait fait officiellement 250 000 morts, mais 700 000 selon des sources occidentales.



Des pompiers et des travailleurs marchent dans les débris du train Luxembourg-Paris, qui a déraillé hier matin près de la gare de Ay, faisant neuf morts.

TELEPHOTO AP

Le train Luxembourg-Paris déraile et neuf ouvriers sont tués

L'accident serait dû à une erreur d'aiguillage

Associated Press
EPERNAY

■ Le train corail 358 Luxembourg-Paris a déraillé hier matin vers 10 h 15 après avoir heurté, peu avant de passer la petite gare

de Ay (Marne) où il ne devait pas s'arrêter, une draine et des ouvriers travaillant à la réfection des voies.

L'accident, qui semble dû à une erreur d'aiguillage, a fait neuf morts, tous des employés de la

SNCF ou d'une entreprise travaillant pour la SNCF. Douze des quelque 400 voyageurs, ainsi que le conducteur du train, dont les wagons se sont couchés sur la voie ou sont restés inclinés sur le côté, ont été légèrement blessés et devaient en principe quitter l'hôpital d'Épernay dans la journée, sauf trois qui devaient rester en observation.

Hier, en fin d'après-midi, les secours s'employaient toujours à soulever la motrice du corail. On craignait en effet qu'une autre victime ne soit bloquée sous sa masse métallique. Des appareils de levage avaient été amenés sur place à cet effet.

Le bilan de neuf morts n'était pas considéré comme définitif ni par la préfecture, ni par les pompiers et le SAMU. En effet, il a fallu reconstituer tant bien que mal les corps des victimes complètement déchiquetés, qui se trouvaient les uns dans la draine, les autres sur la voie.

«C'était horrible à voir. Des débris humains... Il y en avait même un qui était coupé en deux», a dit en sanglotant un témoin, passager du train. Plusieurs autres voyageurs ont été victimes de malaises sous le coup de l'émotion. Il n'y a eu aucun mort dans le train lui-même.

LA VOITURE DE PERFORMANCE QUI CONVIENT À TOUTE LA FAMILLE.



Il arrive souvent que les constructeurs de voitures sacrifient le confort familial au profit de la performance. Ou vice versa. Ce genre de compromis ne vous convient pas toujours.

Heureusement, aucun compromis n'a affecté la conception de la Berline Acura Integra. Les ingénieurs d'Acura ont plutôt intégré ces disciplines très différentes. Vous pouvez donc être propriétaire d'une voiture confortable et spacieuse à souhait et aussi puissante que nécessaire.

Par exemple, le moteur de l'Integra est dérivé de ce que nous avons appris sur la piste de course Formule Un. Quatre soupapes par cylindre. Injection programmée de carburant. Deux arbres à cames en tête évidés. Ce sont toutes des caractéristiques qui prouvent notre expérience de la course Grand Prix.

La puissance très raffinée du

moteur de l'Integra exigeait un système de suspension accordé avec précision. Il est donc facile de prendre les virages courts en toute sécurité.

La performance ne peut pas être le seul atout d'une voiture. Les sièges et le champ de vision de l'Integra sont donc exceptionnels.

Du siège du conducteur, le champ de vision de la Berline Integra est de 310°.

Les sièges offrent tout l'espace et le confort nécessaires aux longs voyages en famille. Souples et fermes à la fois, ils sont confortables en tout temps.

Pour vous aider à éviter les distractions, les commandes d'usage fréquent sont à portée du volant. Vous pouvez donc concentrer toute votre attention à la conduite.

Vous serez rassuré par le fait que la Berline Integra porte une garantie

complète de 5 ans/100,000 km* des principales composantes et qu'elle profite de l'appui des consommateurs avertis.

Pendant les deux dernières années d'affilée, les voitures Acura ont été au premier rang du sondage de satisfaction du client de J.D. Power and Associates.**

Vu que nous vous offrons un choix plutôt qu'un compromis, nous espérons que vous déciderez de faire un essai sur route de l'Integra. Nous sommes persuadés que vous serez impressionné par sa performance et sa polyvalence.

Pour des renseignements complets, y compris le nouveau Plan AcuraBail, téléphonez sans frais au 1-800-263-2828.

ACURA
LES VOITURES CONSTRUITES DE MAIN DE MAÎTRE.
Une division de Honda Canada Inc.

Le bridge

Nécessité oblige

ANDRÉ TRUELLE

■ Il faut parfois deviner au bridge. Mais quand la réalisation d'un contrat dépend d'une telle position des cartes, le déclarant n'a pas d'autre choix.

Donneur: Nord

Vulnérabilité: tous

Nord

♠ D 10 7

♥ R 6 3

♦ A 8 6 3

♣ A R 7

Ouest

♠ 6 5 2

♥ V 10 9

♦ R D 7

♣ V 8 4 2

Est

♠ 8 3

♥ A D 8 7 5

♦ 10 4

♣ D 10 6 5

Sud

♠ A R V 9 4

♥ 4 2

♦ V 9 5 2

♣ 9 3

Les enchères:

Nord Est Sud Ouest

1 SA passe 3 Pi passe

4 Pi passe passe passe

Entame: Valet de Co

Le déclarant doit couper le troisième Co, après en avoir concédé deux. Il va chercher les atouts, terminant au mort. Petit K vers le 9 et Ouest gagne du Roi. Retour Tr vers le Roi. L'As de Tr est joué et un troisième Tr coupé.

Comment Sud doit-il jouer les K? Il est certain que le 10 est en Est. Mais qui détient la Dame? Pour la réalisation de son contrat, il faut que le 10 soit doubleton en Est et que la Dame soit en Ouest. Le déclarant doit donc jouer son Valet de K et prendre de l'As si Ouest couvre de la Dame, autrement, il doit laisser filer le Valet. Nécessité oblige.



PRESTIGE ACURA
3700 Autoroute 440, O.,
Laval
Tél.: 514-745-1234

ACURA PRÉSIDENT
4648 Boul. St. Jean N.,
Dollard-des-Ormeaux
Tél.: 514-696-2991

LUCIANI ACURA
4040 Jean Talon O.,
Montréal
Tél.: 514-340-1344

SUDBEC ACURA
4645 Chemin Chambly,
St. Hubert
Tél.: 514-445-7333

ÉLÉGANCE ACURA
1144 Rue Principale,
Granby
Tél.: 514-378-4969

*Sous réserve de vérification en vertu des conditions de garantie constructeur.

**Sondages J.D. et J.D. Power and Associates sur la qualité du produit et le service du consommateur aux États-Unis.

Votre vie tient à votre ceinture

YORK-HANNOVER SOUHAITE LA BIENVENUE À L'HÔTEL SHANGRILA

DANS LE CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

DANS NOTRE FAMILLE CROISSANTE D'HÔTELS DE PREMIÈRE CLASSE

Tarif de lancement spécial

90\$

PAR NUIT (RÉGULIER 140\$)

Réservez dès maintenant et obtenez notre tarif de lancement spécial pour 90\$ par nuit seulement!

Pour les réservations, composez le numéro sans frais, soit le
1-800-648-7200
de partout en Amérique du Nord!

L'hôtel Shangrila se joint à la famille toujours croissante des hôtels York-Hannover... Des hôtels de première classe!

YH YORK-HANNOVER HOTELS

THE SKYLINE TORONTO AIRPORT
THE SKYLINE TRIUMPH TORONTO
THE SKYLINE OTTAWA

THE SKYLINE CALGARY
THE SHERATON HOTELS A MAPLE LEAF VILLAGE NIAGARA FALLS
L'HÔTEL SHANGRILA DANS LE CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

SPEC Electronique Dumoulin

IL EST PETIT...

CE LECTEUR-LASER SONY!

«Il se glisse dans votre poche de chemise!»
• Lit les disques 3" et 5" • Piles rechargeables
• Écouteurs • Se branche sur votre chaîne!

D-88



Nouveau
En promotion!
No.

3 5/8"

SONY

AU
GRAND
FOYER

Montréal 8390 St-Hubert
(au sud de Métropolitain)
386-1122

Laval 1599 Autoroute 440 ouest
(à l'est de l'autoroute des Laurentides)
745-3321



BLAZERS, VESTONS SPORT ET COMPLETS PRÊT-À-PORTER

Voici venu le moment de rafraîchir votre garde-robe d'automne-hiver. Nous vous offrons une superbe collection de blazers, vestons et complets signés Samuel Sohn et Daks.



HOWARTHS INC.

Une tradition de haut de gamme
Depuis 19301444, rue Sainte-Catherine ouest
861-9242

NOTRE PETIT EST ENCORE PLUS INTELLIGENT!



Peu encombrant.
Autoréglage d'exposition.
Réduction/agrandissement.
Le copieur personnel PC-6RE.
Une nouveauté Canon.

Si petit soit-il, ses caractéristiques sont pourtant grandioses. Le nouveau PC-6RE de Canon est muni d'une plaque d'exposition fixe qui permet d'économiser de l'espace, et il est doté de la fonction d'autoréglage d'exposition qui assure la reproduction nette et claire de tout original. Cet appareil polyvalent offre quatre modes préétablis de réduction/agrandissement - 70%, 78%, 86% et 122%.

Les nouveaux copieurs PC-6RE et PC-6 reproduisent tout document du format carte d'affaires au format juridique. Ils sont munis d'une cassette commode de 100 feuilles (et d'un passe-document unifeuille) et, comme tous les copieurs personnels populaires Canon, ils utilisent une minicarouche PC brevetée jetable offerte en cinq couleurs, grâce à laquelle aucun d'entretien n'est nécessaire. Les copieurs personnels PC-6 et PC-6RE de Canon sont parfaits pour le bureau ou le domicile. Seuls leur taille et leur prix sont petits. Pour obtenir de plus amples renseignements, composez sans frais le (514) 631-8821 ou consultez les Pages Jaunes pour obtenir le nom du distributeur agréé Canon de votre région.

Canon

À chacun son copieur personnel

Certains ne veulent voir que le taux d'intérêt.



Ça compte... mais ce n'est pas tout.

La souplesse... avec le Placement RoyalSM

- authentique compte d'épargne personnel
- accès à votre argent en tout temps
- aucun montant limite (intérêt à compter d'un solde minimum de \$5,000)
- porte la garantie inconditionnelle de La Banque Royale du Canada
- taux avantageux jusqu'à

9.67%

Le choix du terme... avec les Certificats de PlacementSM

- choix du terme: 1, 2, 3, 4 ou 5 ans
- rapportent des intérêts à taux fixe
- aucun montant limite (dépôt minimum de \$1,000)
- portent la garantie inconditionnelle de La Banque Royale du Canada
- taux avantageux jusqu'à

10.25%

L'économie d'impôt... avec le Régime Enregistré d'Épargne-Retraite

- l'intérêt est également exempt d'impôt
- vaste choix d'options
- taux avantageux jusqu'à

10.50%

Ces placements sûrs et rentables offrent tous des taux d'intérêt très avantageux mais, comme vous le voyez, ils ont encore plus à offrir. Venez parler «placements sûrs» avec nos spécialistes; passez dès aujourd'hui à l'une de nos succursales.

Pour les Certificats de Placement et le RER, les taux indiqués sont établis pour cinq ans. Pour le Placement Royal, le taux est appliqué sur la partie de votre solde qui excède \$25,000.00.



BANQUE ROYALE

Taux en date du 7 novembre 1988. Interrogez votre agent pour connaître les détails de la Banque Royale pour le taux en vigueur.

SM Marque déposée de la Banque Royale du Canada.

Parlez-moi d'une banque... Royale!

Les profits illicites pourront être saisis

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Selon un ordre du cabinet publié hier, une loi autorisant la saisie des profits découlant d'activités criminelles, comme le trafic des stupéfiants, entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Cette loi permettra la saisie des sommes d'argent, comptes bancaires, investissements mobiliers, yachts, véhicules, biens immobiliers, ainsi que de tout autre actif jugé comme un profit découlant d'actes criminels.

Elle rend également criminel avec une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 10 ans le blanchiment de l'argent, soit la transformation en investissements tout à fait honnêtes de profits réalisés grâce à des activités criminelles.

Cette mesure vise surtout le trafic des stupéfiants mais vaudra tout autant pour une vingtaine d'activités criminelles comme la fraude, le jeu, la fabrication de faux, l'atteinte à la sécurité, l'incendie criminel et le meurtre.

Ayant reçu l'assentiment royal en septembre, immédiatement avant le décret annonçant la tenue d'élections fédérales le 21 novembre, la nouvelle loi a reçu le ferme appui de la police.

« Si nous pouvons mettre la main sur les profits, nous pouvons les pousser à la faillite », a déclaré le sergent Bob Preston de la section de la GRC contre les profits douteux, division de l'Alberta.

Dans les causes de trafic de stupéfiants, la loi permettra à la police d'étudier les rapports d'impôt sur le revenu dès l'étape de l'enquête plutôt que seulement après que des accusations aient été portées.

Transactions élevées
Le ministère public pourra aussi demander à un tribunal de geler les actifs d'un suspect même avant qu'il soit reconnu coupable. À ce moment-là, un juge évaluera toute demande que lui fera le suspect pour recevoir l'argent lui permettant de vivre et de payer ses procureurs.

Les députés de l'opposition avaient exprimé leur mécontentement parce la loi n'impose pas aux banques à charte et autres institutions financières l'obligation de rapporter toute transaction de montants substantiels.

Le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn avait répondu que les criminels pouvaient se moquer d'une telle exigence qui par contre pourrait causer de grands ennuis aux simples citoyens. Affirmant avoir pris les mesures appropriées pour reconnaître les transactions douteuses, les banques s'étaient opposées à une telle mesure.

Aux États-Unis, les banques doivent rapporter aux autorités toutes les transactions de plus de \$10 000. Un bill actuellement devant le Congrès obligera les banques étrangères actives aux États-Unis à faire de même. Les pays refusant de se plier à cet ordre n'auront plus accès au système bancaire américain.

Le Canada s'est prononcé contre un tel principe.

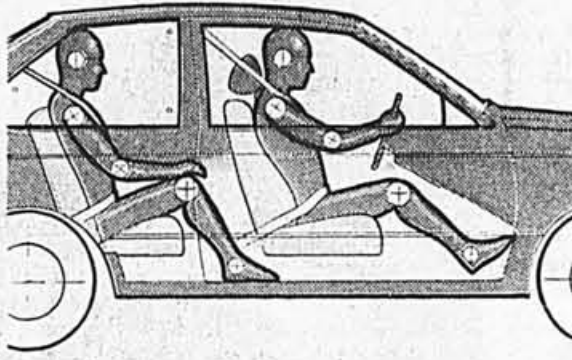
mazda

AVEC UNE TELLE VOITURE POUR MOINS DE 9 000\$...

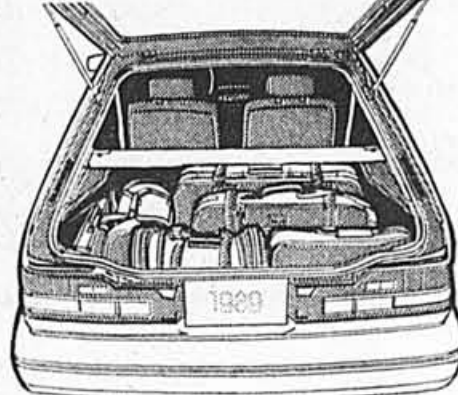
MOTEUR PLUS PUISSANT QUE LA HONDA CIVIC OU LA TOYOTA TERCEL



PLUS D'ESPACE À L'INTÉRIEUR QUE LA CIVIC OU LA TERCEL

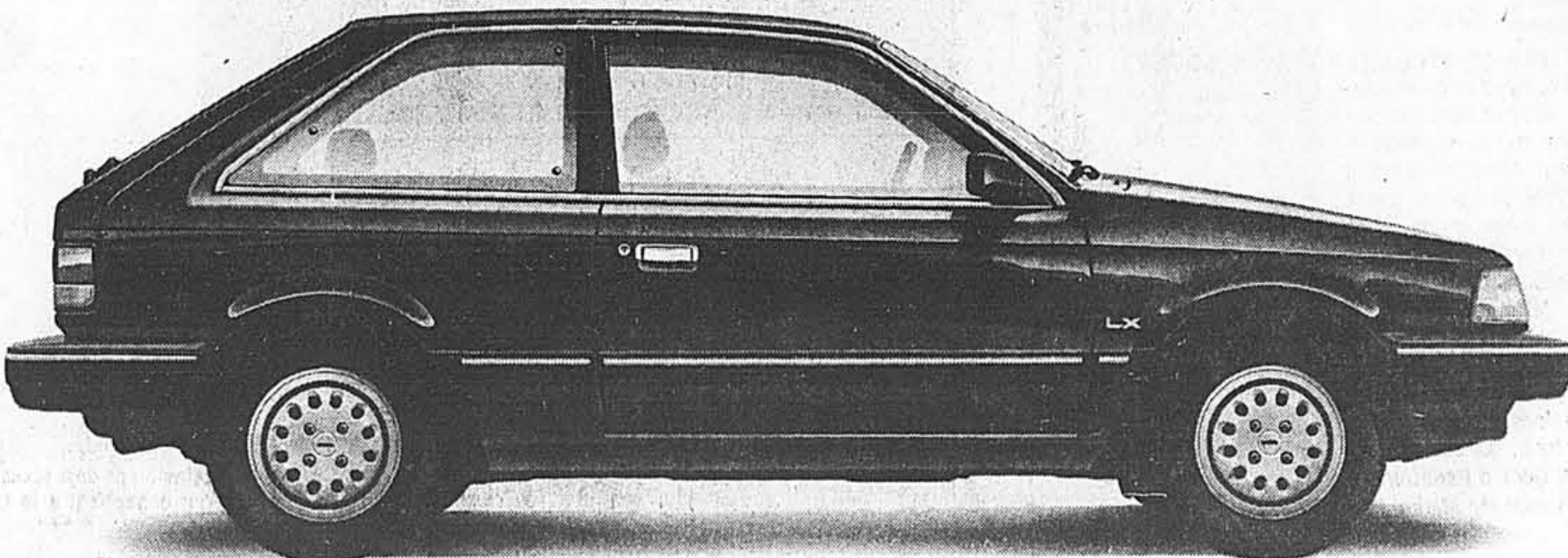


PLUS D'ESPACE BAGAGES QUE LA HONDA CIVIC OU LA TERCEL



...ET LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE...

Toutes les Mazda sont dotées d'une garantie de 5 ans/100 000 km sur les pièces principales et d'une garantie pare-chocs à pare-chocs de 3 ans/80 000 km. Cette garantie est la meilleure de l'industrie. Obtenez plus de détails auprès de votre concessionnaire Mazda.



...C'EST L'TEMPS DE PASSER À UNE MAZDA 323!

La grande routière des petites voitures: hatchbacks, berlines, familiales, GT, GTX.

*Prix basé sur le prix suggéré du fabricant pour la Mazda 323 modèle hatchback de base avec boîte manuelle à 4 rapports (modèle LX illustré). Transport, inspection avant livraison, immatriculation, taxes provinciales et autres frais fixes par le concessionnaire en sus. Les concessionnaires peuvent vendre à meilleur prix. Les comparaisons avec la Honda Civic hatchback standard et la Toyota Tercel Liftback 5 sont basées sur des renseignements diffusés par l'A.P.E.

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche
474-2481/2

Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame, Lachine
637-1153

Jacauto Lavaltrie
651, rue Notre-Dame, Lavaltrie
588-4141

Autonor Inc.
2344, Labelle
Lafontaine
436-8211

Charles Gareau Inc.
10175, rue Papineau
381-3987

Avo Auto Inc.
4815, rue Buchanan
737-7373

Blondin Automobiles Ltée
6404, boul. Henri-Bourassa est
324-9100

Delisle Auto (1970) Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
523-1122

Quintin Automobile Inc.
490, rue Jacques Cartier Sud
St. Jean
346-9445 658-9042

Mazda 2-20
1 boul. Don Quichotte
Ile Perrot
453-7220

Le Domaine de L'Auto
P.A.T. Ltée
12210, Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
645-1694

Fort Chambly
Automobiles (1979) Inc.
830, boul. Perigny, Chambly
658-6623

Garage Blanchette Inc.
9610, rue St-Laurent Ouest
Longueuil
677-6347

Armand Quérin
Automobiles Ltée
1530 Chomedey Blvd.
Laval
688-4787

Jacauto Ltée
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
626-8120

St-Constant Auto Ltée
48, rue St-Pierre
St-Constant
632-0700

Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay
692-9600

Fabreville Auto Inc.
4010, boul. Dagenais, Laval
622-3434

Mazda Drummondville
1325, boul. St-Joseph
Drummondville
477-5566

Lacroix Automobile Ltée
990, Route #117
Val-David
322-3937

Mazda St-Hyacinthe
3190, Cusson
St-Hyacinthe
774-1345

Mazda de Blainville
738 Boulevard Labelle
Blainville
437-8000

5,000,000\$

(Approximatif)

TIRAGE



MERCREDI

Ça change pas le monde. Sauf que...

